

Pour l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique

Enseignements

**Élaboration de trois stratégies locales
de gestion du trait de côte en Bretagne**

2019-2023

En avril 2019, la DREAL, la Région Bretagne et le Cerema lançaient un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des collectivités littorales. En effet, au regard de l'exposition actuelle des littoraux bretons aux risques d'érosion, de submersion et de l'amplification attendue de ces aléas dans un contexte de changement climatique, la vulnérabilité des territoires littoraux augmentera en Bretagne dans les décennies à venir. Son degré dépendra du niveau de l'élévation du niveau de la mer (entre 60 cm et 1 m d'ici à 2100), mais également de l'évolution du régime des tempêtes, beaucoup plus incertain. Puisque les littoraux sont les plus susceptibles de connaître des évolutions majeures, tant géographiques et environnementales qu'économiques et démographiques, l'anticipation des risques et la mise en œuvre de mesures d'adaptation des territoires littoraux face au changement global deviennent incontournables.

Cette démarche n'est pas une action isolée : la France s'est dotée en 2012 d'une **stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte**, sur propositions d'un groupe de travail composé de cinq collèges (État, collectivités territoriales, ONG, syndicats, professionnels) et présidé par le député Alain Cousin. Dans le cadre de cette stratégie, élaborée dans le prolongement des recommandations du Grenelle de la mer, deux programmes d'actions ont insisté sur l'importance de renforcer la connaissance sur le trait de côte et de favoriser la mise en place de stratégies locales pour adapter les territoires aux évolutions du littoral.

En 2013, la Bretagne s'empare du sujet autour d'un colloque : les Bretons face à l'évolution du trait de côte. Au cours de cette journée, 180 participants se sont posé la question : "quels devenirs et quelles stratégies pour les territoires littoraux bretons, à l'horizon 2040 ?" et ont apporté des éclairages en termes d'urbanisation, de prévisions climatiques, démographiques, ainsi que sur les politiques d'assurance. Les enjeux de gouvernance et de concertation ont également été soulignés.

Dans le prolongement de ce colloque, la DREAL Bretagne a lancé en 2016, un premier **appel à manifestation d'intérêt pour une démarche prospective et participative de la gestion du trait de côte**. Trois territoires ont participé : le Golfe du Morbihan via le Parc naturel régional, la Communauté de communes Lesneven Côte des Légendes, et la Communauté de communes Lamballe Terre et Mer pour la côte de Penthièvre. Ces démarches ont conduit à la production d'un livret d'alerte spécifique à chacun des territoires, dans lequel les participants définissent ensemble ce qui fonde leur attachement au territoire et le sens des évolutions nécessaires / souhaitables pour son adaptation au changement climatique. Leur capitalisation a permis d'éditer un guide méthodologique pour une approche prospective pour une gestion durable du trait de côte en Bretagne en 2017.

Entre-temps, le ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Énergie a également lancé un appel à projet pour une relocalisation des activités et des biens. La commune de Lacanau, qui a mené dans ce cadre une réflexion pour la relocalisation de plus d'un millier de logements, allant jusqu'à réaliser des bilans financiers prévisionnels, a reçu en 2021 les lauréats du présent appel à manifestation d'intérêt afin de partager son expérience. La collectivité girondine en est à la révision de sa première stratégie, et a fait état des écueils auxquels elle a été confrontée pour la mise en œuvre de son premier plan d'actions.

Enfin, en 2018, la **Conférence Régionale pour la Mer et le Littoral** (CRML) a doté la Bretagne d'une stratégie pour une transition maritime à son échelle qui a vocation à traduire et à synthétiser les enjeux et les choix à faire pour décliner les documents supra-territoriaux. Cela aboutit en 2024 à la publication d'orientations pour l'adaptation des territoires au recul du trait de côte, qui se nourrissent notamment des travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration des trois stratégies objets du présent document.

LANCÉMENT DE L'AMI

C'est donc dans ce contexte de prise de conscience d'un changement nécessaire que la DREAL s'est associée à la Région Bretagne et au Cerema pour lancer un nouvel appel à manifestation d'intérêt, objet du présent document : « Pour une gestion durable du trait de côte dans le cadre de l'adaptation des territoires maritimes au changement climatique ». En effet, les principes et les actions régionales définis et mis en oeuvre par l'État et la Région au niveau régional ont notamment pour vocation à accompagner les EPCI et à les inciter à agir dans ce domaine.

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) devait ainsi encourager des expérimentations pour dégager des pistes de solutions opérationnelles (y compris méthodologiques) en faveur d'un développement résilient des territoires maritimes bretons. Il devait permettre de :

1. mobiliser, par le biais de démarches pilotes à l'échelle de territoires littoraux, l'ensemble des compétences et des acteurs concernés par l'adaptation au changement climatique ;
2. identifier les forces et les faiblesses de chaque territoire littoral engagé dans la démarche de l'AMI en matière d'adaptation au changement climatique ;
3. engager une approche globale et transversale de la gestion intégrée du trait de côte et des effets du changement climatique sur l'aménagement à court, moyen et long termes des territoires maritimes ;
4. sensibiliser les territoires maritimes à la nécessité de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation durable au changement climatique ;
5. faire émerger la solidarité territoriale « littoral et rétro-littoral » ;
6. décliner un projet de territoire qui formalise une stratégie locale de gestion intégrée et durable du trait de côte ;
7. produire des aides méthodologiques aux territoires pour la mise en œuvre de leur stratégie d'adaptation au changement climatique.

Un séminaire de lancement s'est tenu en avril 2019 à Hennebont, afin d'informer l'ensemble des territoires concernés des modalités d'accompagnement proposées. Trois collectivités ont finalement été retenues : **Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération, Auray-Quiberon – Terre Atlantique, et Communauté de communes Lesneven – Côte des Légendes**. Le Cerema a ensuite travaillé avec les trois lauréates pour la définition précise de leurs besoins et la rédaction du cahier des charges. Elles ont ensuite bénéficié d'une subvention pour le financement des groupements de bureaux d'études qui ont été recrutés pour les études techniques et la participation citoyenne. Elles ont également profité du regard extérieur de la maîtrise d'ouvrage (Cerema, DREAL, Région) qui ont suivi tous les projets. Enfin, elles ont pu partager entre elles leurs questionnements et leurs avancées au sein d'un réseau d'échanges animé par le Cerema. Des voyages d'études, non prévus initialement, ont également été organisés hors de leurs périmètres.

In fine, l'AMI visait à poursuivre et amplifier le développement de Stratégies Locales de Gestion Intégrée du Trait de Côte en Bretagne en accompagnant à la fois des territoires avancés sur le sujet mais aussi de nouveaux territoires qui souhaitaient s'inscrire dans cette démarche de gestion.

Partant du postulat que l'élaboration d'une SLGTC nécessite un certain niveau de maturation sur le sujet, et comporte elle-même différentes étapes, **chaque territoire serait accompagné pour franchir une, voire plusieurs marches**.

En parallèle, la dynamique s'est poursuivie au niveau national durant toute la durée de la démarche. **Les territoires ont donc notamment dû composer avec des règles en pleine évolution**. Ainsi, la réunion de lancement de l'AMI s'est tenue en avril 2019, pour une sélection des collectivités en juin. Or, dès le mois de juillet est paru un rapport des inspections du CGEDD, de l'IGA et de l'IGF émettant des recommandations pour la recomposition spatiale des territoires littoraux. Ce rapport sera suivi de celui du député Stéphane Buchou, "quel littoral pour demain" en octobre 2019, pour aboutir à la loi dite Climat et Résilience du 22 août 2021. Celle-ci dispose, au sein du titre V - Se loger, au chapitre V - Adapter les territoires aux effets du dérèglement climatique, d'un volet "trait de côte" assorti de dispositions spécifiques.

Il importe à ce stade de rappeler ce qu'est une **SLGTC** :

- **Stratégie** : définir un cap, une trajectoire d'adaptation du territoire à long terme
- **locale** : ouvrir le débat, contextualiser la doctrine et les outils nationaux, prendre en compte la réalité du terrain
- de **gestion** : décider des modalités d'intervention, par secteurs ou types de secteurs ; définir un programme d'études et de travaux pour les 5 / 10 ans à venir
- **intégrée** : prendre en compte le fonctionnement global du territoire, articuler les autres plans et programmes en cours
- du **trait de côte** : relier la notion géographique (limite terre-mer) et la notion d'usages (pratiques littorales)

L'élaboration de stratégies locales de gestion du trait de côte sont des démarches récentes pour les collectivités, les premières ayant été initiées il y une douzaine d'années en Nouvelle-Aquitaine. De plus, il s'agit de procédures volontaires, non cadrées réglementairement (la loi Climat et Résilience les identifie désormais explicitement, mais se borne à créer un lien de compatibilité avec les orientations nationales). **S'agissant d'un sujet sensible**, puisqu'il touche à la fois au bien commun (l'accès à la mer, à l'estran, aux plages, le sentier littoral...), aux biens privés, aux usages, à l'économie (tourisme, conchyliculture), ces démarches bénéficient d'une association large de la société civile. Les collectivités engagées dans l'AMI, mais également d'autres territoires, ont choisi **des modes de participation différents, apportant des retours d'expérience particulièrement riches** pour des procédures qui ne sont pas réglementairement normées.

Les travaux menés dans le cadre de cet AMI ont été retardés par divers facteurs, en grande partie liés au contexte de crise sanitaire provoquée par la pandémie de COVID 19, qui a par exemple fortement impacté le cadencement des temps d'échanges avec la population. Cela explique notamment pourquoi l'accompagnement des territoires a duré 4 ans, au lieu de 18 mois prévus initialement. Cependant, nonobstant cette situation tout à fait particulière, un premier enseignement est que l'élaboration d'une première stratégie de gestion du trait de côte prend du temps. La question d'amorcer la démarche est donc sans doute à se poser **en début de mandat électoral** afin de garder une continuité de portage politique. Il est également à noter que **ce temps de construction est en soi l'occasion d'acculturer l'écosystème des acteurs locaux** à ce sujet complexe, et permet d'aboutir à des objectifs ambitieux.

Les enseignements présentés dans ce document sont principalement issus de l'accompagnement des trois territoires ayant répondu à l'AMI, et qui seront désignés sous une forme raccourcie : Vannes Agglomération, Auray-Quiberon, Côte des Légendes. Toutefois, en parallèle de cette démarche, d'autres élaborations de stratégies sur d'autres territoires littoraux ont été initiées dont certaines ont été accompagnées partiellement ou totalement par le Cerema. Ces expériences nourrissent également le présent document.



SOMMAIRE

p. 04

Lancement de l'AMI

p. 08

Les trois territoires

p. 27

Enseignements généraux :
quelle échelle d'intervention ?

p. 31

Les différentes étapes
de l'étude : à quoi penser ?

p. 32

Étape 1 : Avant de lancer l'étude

p. 40

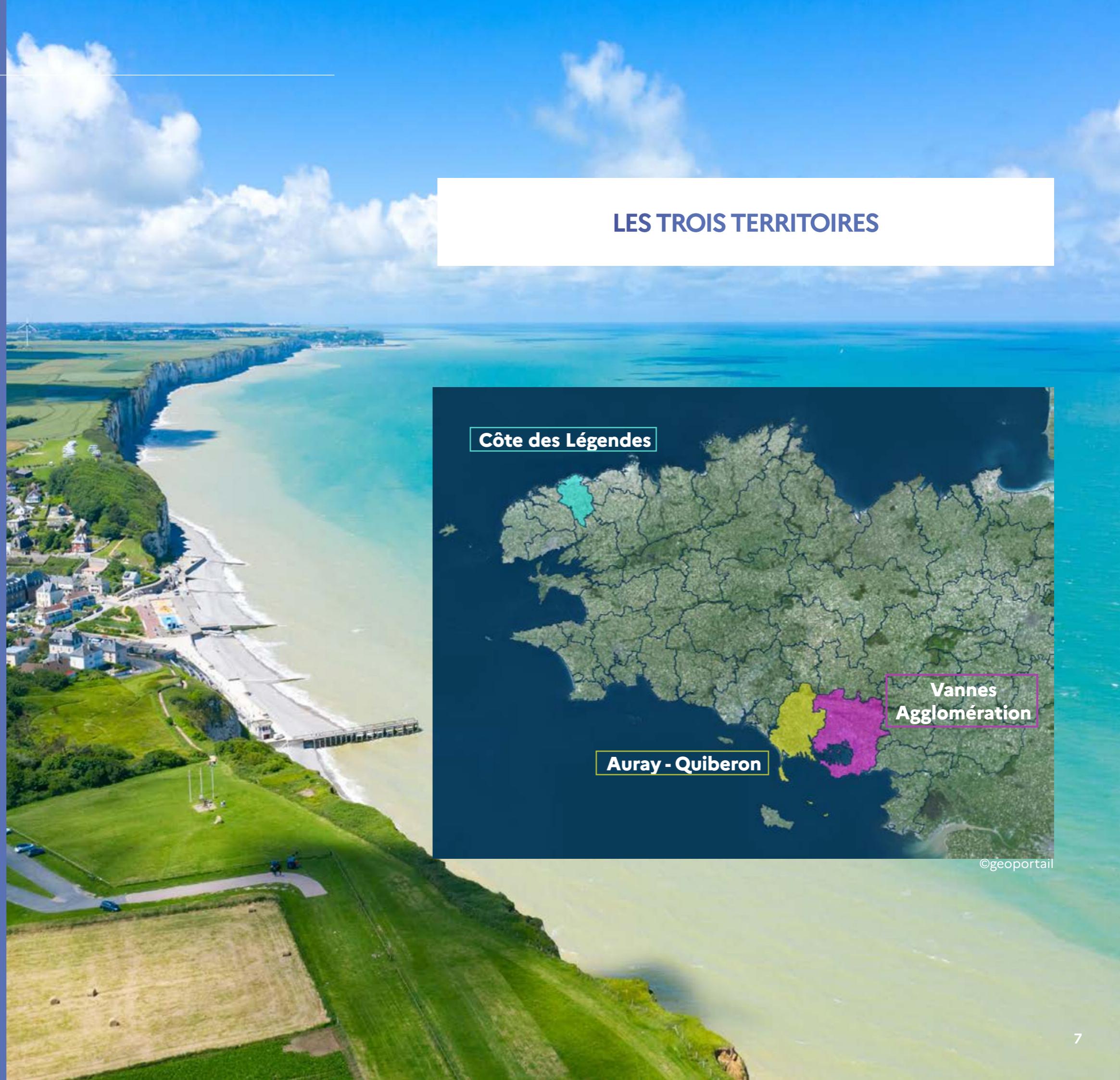
Étape 2 : Le lancement de l'étude

p. 50

Étape 3 : L'élaboration de la stratégie

p. 56

Et ensuite ?



Communauté de communes Lesneven - Côte des Légendes



Auray - Quiberon Terre Atlantique



Golfe du Morbihan Vannes Agglomération



ORGANISATION

Intercommunalité créée en 1994

14 communes
28 000 habitant·e·s
202 km²
5 communes littorales
44 km de côte
(côtes sableuses, rocheuses, vaseuses alternées de zones humides et anthropisées avec la présence de trois digues et de nombreux ouvrages)

Intercommunalité créée au 1er janvier 2014
EPCI issu de la fusion de 4 communautés de communes et 4 communes « orphelines »

24 communes
89 000 habitant·e·s
521 km²
17 communes littorales-estuariennes et 2 îles
360 km de littoral

Intercommunalité créée au 1er janvier 2017
EPCI issu de la fusion de 2 communautés de communes et une communauté d'agglomération

34 communes
171 000 habitant·e·s
807 km²
17 communes littorales dont 2 insulaires
423 km de côte
(côtes rocheuses à falaise, des plages de sable avec ou sans cordons dunaires et des côtes basses vaseuses)
4 unités hydrosédimentaires

MISSION PRÉVENTION DES INONDATIONS

3 digues et de nombreux ouvrages (cale, épis, enrochement, mur de protection...)
1 Plan de Prévention des Risques naturels « submersion marine » (PPR-SM), celui dit « Côte Nord I, de Guissény à Plouescat »
2 communes inscrites dans la liste du décret « érosion » du 29 avril 2022 : Guissény et Kerlouan
1 chargée de mission depuis 2018

2 ouvrages classés
1 Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) uniquement sur la commune de Carnac
Pas de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) prévu à court terme
2 communes inscrites dans la liste du décret « érosion » du 29 avril 2022 : Quiberon et Saint-Pierre-Quiberon

585 ouvrages recensés par la DDTM représentant 58 km de linéaire, dont 20 km protégeant des infrastructures publiques stratégiques
1 PPRL sur la presqu'île de Rhuys
1 PAPI d'intention démarré en 2021
2 communes inscrites dans la liste des décrets « érosion » : Arzon du 29 avril 2022, Sarzeau du 31 juillet 2023

Communauté de communes Lesneven - Côte des Légendes	Auray - Quiberon Terre Atlantique	Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
ACTIONS/TRAVAUX ANTÉRIEURS – LIEN AVEC D'AUTRES DÉMARCHES OU PROJETS		
<p>La CLCL fait partie des trois territoires ayant participé à l'AMI lancé par la DREAL en 2016. Suite à ces travaux, et dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI au 1er janvier 2018, la collectivité s'est dotée d'une chargée de mission, consacrée à temps plein à la prévention des inondations.</p> <p>Un programme de gestion du trait de côte et de prévention des submersions marines est réalisé entre 2018 et 2019, avec le recensement et la caractérisation des ouvrages côtiers, le suivi de la cinématique du trait de côte, la modélisation de l'élévation du niveau de la mer et l'érosion à l'horizon 2100 avec un rendu dynamique, ou encore le recensement des enjeux vulnérables dans les secteurs soumis à des risques littoraux, et la mise en ligne d'un atlas cartographique.</p> <p>Le territoire est également engagé dans d'autres partenariats : Litto'Risques (CD29-UBO-CEREMA) et OSIRISC+ (programme de recherche UBO-DREAL) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'évolution de la zone côtière , • Sensibilisation « culture du risque », • Système d'endiguement. <p>D'autre part, la collectivité a validé en décembre 2021 un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). L'un des axes stratégiques est lié à l'adaptation au changement climatique et à l'analyse de la vulnérabilité du territoire, en particulier littorale.</p> <p>Enfin, les résultats des travaux liés à la SLGITEC et au PCAET ont vocation à s'intégrer dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), prescrit le 26 avril 2017.</p>	<p>La prise de compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a permis à AQTA d'amorcer l'acquisition d'une connaissance de la vulnérabilité de son territoire.</p> <p>Les données issues de la « Stratégie de Gestion du Trait de Côte » de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM 56) du Morbihan ont donné une représentation de l'évolution du trait de côte sur le territoire de la Collectivité à différents avancements pour différentes échéances.</p> <p>Par ailleurs, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), approuvé en 2014, a été modifié en juillet 2022 sur son volet littoral. Son document d'orientations et d'objectifs (DOO) a pour 3ème axe « un parti d'aménagement au service d'un espace multipolaire, vivant et solidaire, intégrant la prise en compte des risques pour une vulnérabilité du territoire minimisée ».</p> <p>Un PCAET a été lancé en 2016 et la collectivité l'a adopté définitivement lors du Conseil Communautaire du 7 février 2020. Une partie du document traite des vulnérabilités du territoire au changement climatique.</p>	<p>Un PAPI d'intention était en cours d'élaboration au moment de la candidature de GMVA à l'AMI. Il a été labellisé en juin.</p> <p>De même, arrêtés le 25 avril 2019, le SCoT et le PCAET ont été approuvés en février 2020.</p> <p>Le fait que ces démarches, ainsi que le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU), aient été menés en parallèle, a doté le territoire d'un projet global, soutenu par des stratégies sectorielles.</p> <p>L'axe 10 du PCAET concerne l'adaptation aux risques liés au changement climatique, avec deux actions importantes pour l'AMI : le PAPI d'intention (dont la labellisation est intervenue en juin 2019) d'une part, et l'adaptation du sentier littoral à l'évolution du trait de côte d'autre part.</p> <p>Enfin, le PNR, en co-maîtrise d'ouvrage sur cet AMI, porte sur son territoire, et parfois plus largement, de nombreuses actions d'animation et de suivi de la connaissance sur les questions relatives à l'adaptation au changement climatique et à la diminution de la vulnérabilité aux risques côtiers.</p>

Communauté de communes Lesneven - Côte des Légendes	Auray - Quiberon Terre Atlantique	Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
LES MOTIVATIONS À CANDIDATER		
LES OBJECTIFS PORTÉS PAR CETTE RÉFLEXION		
<p>La Communauté Lesneven Côtes des Légendes (Côte des Légendes) a bénéficié du 1er Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur la gestion du trait de côte permettant d'aboutir à la réalisation d'un livret d'alerte fixant d'une part de grandes orientations de gestion et d'aménagement par typologie de secteurs et d'autre part un plan d'actions.</p> <p>Les travaux du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), incitent la communauté de communes à améliorer sa connaissance sur les risques littoraux liés au changement climatique, et à répondre à l'AMI.</p> <p>Lauréate, la CLCL s'est ainsi fait accompagner de 2 bureaux d'études pour mener cette démarche (Commun Accord et ARTELIA, LGP avocats).</p>	<p>Auray Quiberon Terre Atlantique (Auray - Quiberon) a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt au titre de sa compétence GEMAPI avec la commune de Locmariaquer, et avec l'appui du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (PNR-GM).</p> <p>En effet, les impacts potentiels d'événements tempétueux ou d'élévation du niveau marin sur la Communauté de communes (que ce soit à court, moyen ou long terme) interrogent sur des questions de territoire fondamentales : populations et zones urbaines menacées, ruptures de continuité territoriale, adaptation des activités conchylicoles et agricoles, réflexion sur l'aménagement, l'urbanisme, le tourisme, l'économie, les infrastructures, les réseaux...</p> <p>Lauréate, AQTA s'est ainsi fait accompagner de 3 bureaux d'études pour mener cette démarche (EGIS, TANIT Consulting et IDEA Territoires).</p>	<p>Le PCAET de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération identifie le recul du trait de côte comme un point de vulnérabilité majeur dans les années à venir et souligne la nécessité d'avoir une approche au niveau du littoral qui porte sur la submersion, l'érosion et la montée des eaux en lien avec le réchauffement climatique.</p> <p>Vannes Agglomération a répondu à l'AMI en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan et les communes d'Arzon et de l'Île d'Arz.</p> <p>Lauréate, Vannes Agglomération s'est ainsi fait accompagner de 3 bureaux d'études pour mener cette démarche (CASAGEC Ingénierie, Atelier terrAterre et ADAMAS avocats).</p>
<p>La population de la Côte des Légendes avait été sensibilisée aux risques littoraux par différentes actions menées par la collectivité. De plus, le PCAET et le PLUi prenaient en compte une marge supplémentaire à la réglementation en vigueur, avec l'affichage d'une orientation "recul des enjeux".</p> <p>Le sujet étant déjà largement débattu, la vision à long terme du territoire autour de trois objectifs principaux : la sécurité des personnes et des activités, l'environnement et l'attractivité du littoral était porté par une volonté politique.</p> <p>L'AMI devait donc permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de poursuivre la stratégie de gestion intégrée du trait de côte notamment en co-construction avec les habitants ; • d'intégrer les éléments de la SLGIC dans le PLUi. 	<p>Les risques littoraux n'avaient pas encore été abordés par la collectivité. L'AMI devait donc permettre de poser le sujet.</p> <p>Il s'agissait ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en premier lieu, de sensibiliser et acculturer les acteur·rice.s locaux, et d'évoquer les questions de solidarité entre communes et avec l'EPCI ; • de disposer d'outils et de connaissances supplémentaires pour anticiper et gérer au mieux les risques littoraux ; • de garantir la protection de la population et des enjeux du territoire ; • de repenser le développement et l'aménagement de l'EPCI. 	<p>Le travail engagé par le PNR en 2016 sur le sujet avait commencé à impliquer une partie des communes. L'AMI devait donc permettre d'ouvrir le sujet à l'ensemble du territoire, et de l'intégrer à des thématiques plus opérationnelles.</p> <p>Il s'agissait ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'améliorer la connaissance des aléas ; • de mettre en cohérence les différents documents de programmation et de planification du territoire ; • de faire s'approprier les enjeux de la prise en compte des risques par les différents acteur·rice.s du territoire.

Communauté de communes Lesneven - Côte des Légendes	Auray - Quiberon Terre Atlantique	Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
LES ATTENDUS DU CAHIER DES CHARGES (CCTP)		
<p>Gestion du trait de côte par bassins à risque (sans pouvoir toutefois mener cette réflexion de concert avec les EPCI limitrophes)</p> <p>Diagnostic du risque approfondi (aléa + enjeux détaillés) ; diagnostic des ouvrages</p> <p>Scénarisation des différentes options de traitement des ouvrages</p> <p>Choix d'aménagement</p> <p>Élaboration d'une stratégie de gestion intégrée du trait de côte ; préparation du second PLUi.</p> <p>Participation citoyenne</p> <ul style="list-style-type: none"> Ateliers en sous-groupes (élu·e·s, population...) Impulser une culture commune Concertation sur les orientations d'actions Concertation sur la planification du repli des enjeux les plus exposés 	<p>Réflexion globale pour l'EPCI à partir d'exemples (étude détaillée de 3 secteurs) ; présentation de choix d'aménagement pour construire un projet de territoire</p> <p>Organisation de la connaissance ; mise en évidence des lacunes éventuelles</p> <p>Rédaction d'orientations stratégiques (aménagement du territoire), puis choix des modalités de gestion y répondant</p> <p>Production d'un livret d'engagement</p> <p>Participation citoyenne</p> <ul style="list-style-type: none"> Ateliers en sous-groupes (élu·e·s, population...) Mise au débat de secteurs représentatifs ou emblématiques Co-production d'orientations stratégiques Co-production de scénarios spatialisés pour les secteurs pris en exemples, et choix des méthodes de gestion associées 	<p>Réflexion sur les équilibres globaux à l'échelle du territoire de ce vaste EPCI</p> <p>Organisation de la connaissance ; mise en lumière des spécificités et vulnérabilités du territoire</p> <p>Proposition d'une stratégie puis étude de cas spécifiques pour les communes volontaires</p> <p>Validation de la stratégie</p> <p>Participation citoyenne</p> <ul style="list-style-type: none"> composition des ateliers encore à préciser au moment du lancement de l'étude. Sensibilisation Débat sur les orientations d'une stratégie proposée par les services techniques

Communauté de communes Lesneven - Côte des Légendes

- ❖ Un rapport diagnostic
- ❖ Des options de scénarios par secteurs, définis comme 22 bassins à risques, proposant les différents modes de gestion possibles du trait de côte
- ❖ Une analyse multicritère des différents scénarios pour validation des choix par le copil
- ❖ Des orientations stratégiques générales et par bassins à risques
- ❖ Des fiches actions, selon un plan similaire aux axes des PAPI

Auray - Quiberon Terre Atlantique

LES RÉALISATIONS

- ❖ Un rapport diagnostic
 - ❖ Un livret d'engagements
- Ce livret ne constitue pas une charte généraliste par laquelle le territoire s'engagerait à respecter de grands principes pour l'adaptation du territoire. Il s'agit d'engagements sur des actions concrètes et temporalisées, présentées par thématiques (communication, observation, études, aménagement, gouvernance). Ces actions sont plus précisément déclinées pour les 4 territoires qui ont fait l'objet de zooms spécifiques durant l'étude

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

- ❖ Un rapport diagnostic
- ❖ Un rapport présentant des retours d'expériences d'autres territoires
- ❖ Un questionnaire adressé aux élus pour qualifier le niveau d'ambition à donner à la stratégie
- ❖ Un programme d'actions, régi par des principes généraux, et construit selon une forme similaire aux PAPI
- ❖ Une matrice de décision : à chaque type d'espace littoral, et selon la nature de son occupation anthropique (espace naturel, sentier côtier, infrastructures, urbanisation diffuse ou dense, patrimoniale ou économique...), correspond un mode de gestion du trait de côte



Focus PNR Golfe du Morbihan

Le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan dont les collectivités de Auray Quiberon Terre Atlantique et Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération sont membres a été lauréat au premier AMI lancé par la DREAL Bretagne en 2016 : "Approche prospective pour une gestion intégrée du trait de côte sur deux territoires expérimentaux en Bretagne". Ainsi les communes et EPCI du territoire du Parc bénéficient d'un accompagnement méthodologique sur la gestion intégrée locale du trait de côte. De plus, le Parc a également été partenaire lors du second AMI et a notamment organisé et rendu compte des voyages d'études qui ont permis aux territoires lauréats de partager les démarches et expériences menées par d'autres territoires littoraux relatives aux enjeux soulevés par l'évolution du trait de côte (stratégies, outils, actions de gestion et suivi).

Communauté de communes Lesneven - Côte des Légendes	Auray - Quiberon Terre Atlantique	Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
LES RÉALISATIONS (SUITE)		
LA PARTICIPATION CITOYENNE		
<ul style="list-style-type: none"> Novembre 2019 : réunion publique sur le bilan des actions depuis le 1er ami Septembre 2020 : conférence sur les enjeux du changement climatique. Tout public Octobre 2020 à décembre 2021 (calendrier étendu du fait des confinements sanitaires) : 5 ateliers, allant d'une appropriation du sujet à des votes sur des choix de modes de gestion du trait de côte selon les différents bassins à risques Mars 2022 : séminaire à destination des élu·e·s du territoire (communautaires et communaux) 	<ul style="list-style-type: none"> Octobre 2021 : un atelier d'introduction au sujet Novembre 2021 : 4 ateliers dédiés à des territoires précis (carnac, les zones basses de locmariaquer, l'isthme de penthière, la ria d'Étel). Mai 2022 : un atelier de restitution et travaux complémentaires => Public : tout public sur inscription, participation d'élu·e·s Mars 2022 : 1 atelier réservé aux élu·e·s communautaires Mars 2022 : 1 atelier à destination de lycéens (2 classes de seconde) 	<ul style="list-style-type: none"> Janvier 2021 : 3 ateliers répartis sur 3 secteurs (centre, est, et ouest). La même séance a été proposée pour chacun des ateliers. Public : associations professionnelles et de défense du cadre de vie ou de l'environnement, sur invitation. Participation d'élu·e·s Avril 2022 : 2 demi-journées organisées à l'identique pour tester des principes de modes de gestion théoriques sur des cas d'espèces. Même public que les ateliers de janvier 2021 Mai 2022 : deux visites sur sites : l'île d'ars et arzon. Public : élu·e·s et technicien.n.e.s des collectivités 

Regard général sur les trois démarches

L'engagement des équipes techniques des trois collectivités, nécessaire pour ce type de projet, a été remarquable. Selon les territoires, l'investissement des élus a été progressif ; cependant, pour ceux qui étaient moins présents au démarrage des études, l'intérêt pour les travaux n'a fait que croître au fur et à mesure de l'avancée des travaux et des rendez-vous avec le public.

Les objectifs de départ étaient différents, et n'ont pas abouti aux mêmes livrables. Toutefois, les trois territoires se sont dotés de **fiches actions concrètes** et échelonnées à court et moyen terme. **L'organisation de la gouvernance** fait systématiquement partie des actions à mener à court terme, reflet d'une réelle problématique dans le domaine de la gestion du trait de côte.

In fine, les trois démarches ont abouti à définir des orientations stratégiques. Il est à noter que cela renvoie à des intitulés pour la plupart assez techniques, ou sectorisés, qui appellent directement des fiches actions. En toute logique, il manque peut-être, entre le diagnostic et le programme d'action, un **positionnement politique** sur des principes ou orientations générales (sans pour autant être vagues ou trop consensuelles), qui tracent pour les décennies à venir une trajectoire d'adaptation des territoires en tant que collectivités locales.

Sur la production technique

De manière générale, il apparaît que **les diagnostics initiaux sont très factuels**. Ils présentent des photos du territoire très détaillées à l'instant T, avec une représentation cartographique de l'exposition aux aléas littoraux. Ils ne sont en revanche pas problématisés. Ainsi, malgré parfois un effort de vulgarisation des notions de base, les élus qui souhaiteraient en prendre connaissance n'ont pas une vision rapide des sujets importants à traiter dans les mois dédiés à l'élaboration de la stratégie.

Les études d'Auray-Quiberon et Vannes Agglomération n'ont pas donné lieu à la production de données techniques nouvelles; elles ont **agrégé les données existantes** à partir desquelles des cartes ont été réalisées afin de faire ressortir les enjeux liés aux risques littoraux.

Des estimations de coûts de protection du littoral par des ouvrages ont également été contextualisées à partir de guides existants.

Au-delà d'un rapport diagnostic de départ un peu « sec », l'étude de la Côte des Légendes a produit une projection du territoire à long terme : **analyse multicritères** de scénarios techniques pour le choix de modes de gestion, et **perspectives paysagères** des possibles (vues drones servant de support à une représentation graphique dessinée du littoral). Très intéressantes, ces productions pourront facilement être réutilisées pour la communication de la collectivité. En effet, les ateliers de concertation citoyenne étaient denses, et tous les documents n'ont pas pu être valorisés autant qu'ils le méritent.

Globalement, au sein des groupements, l'appropriation des phases d'études techniques par les cabinets en charge de la concertation, dans des calendriers plus ou moins parallèles, n'est pas aisée. Néanmoins, les ateliers territorialisés d'Auray-Quiberon ont montré une étroite collaboration entre les différents bureaux d'études.

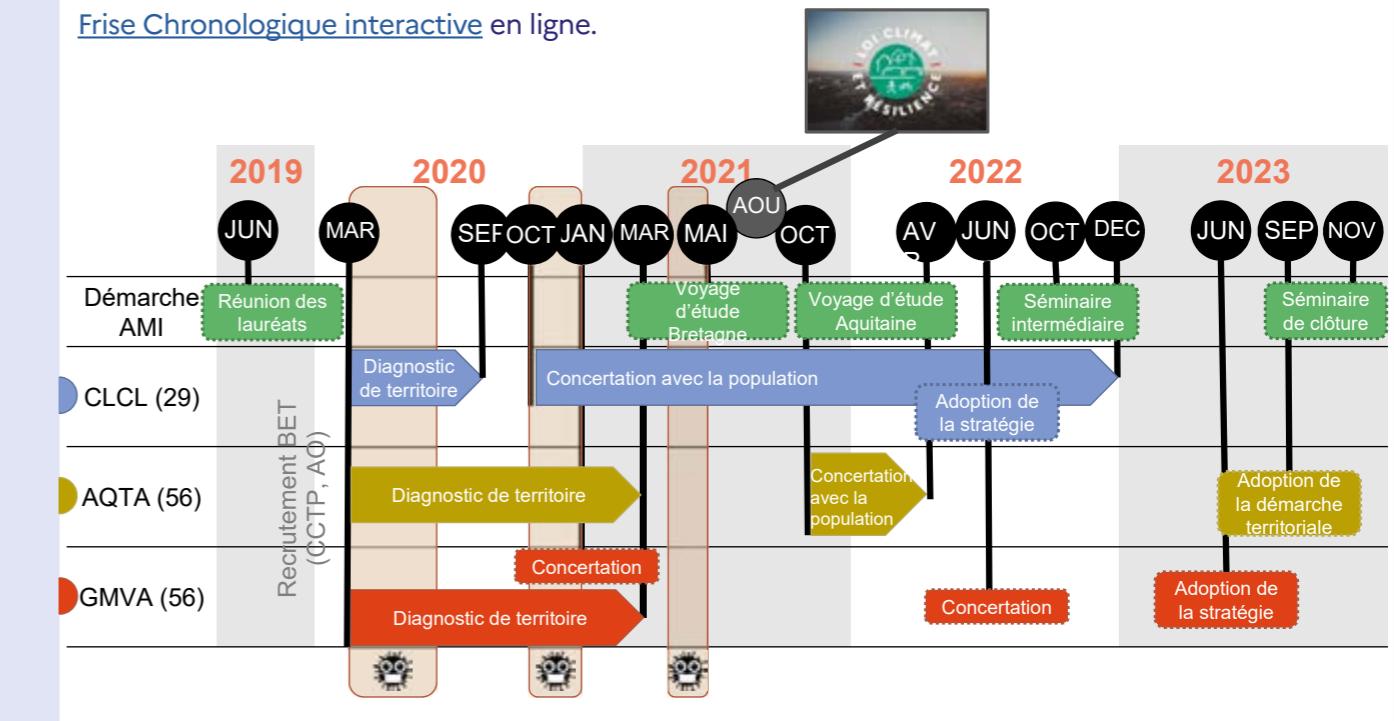
Sur la participation

Les ateliers ont chaque fois mobilisé un large public. Les trois collectivités ont fait **des choix différents pour la mobilisation de la société civile**, en termes de public visé (tout public ou corps intermédiaires), de nombre, de fréquence ou d'horaire des ateliers. On note pourtant que la curiosité, l'attachement au territoire et l'intérêt commun ont été les principales motivations, et que la défense d'intérêts particuliers n'a pas parasité les échanges.

Chaque fois que différents horizons ont dû être travaillés, **le long terme a été moins investigué** par les participants, montrant une difficulté à projeter les usages des espaces côtiers au-delà de sa propre présence sur le territoire.

Des voyages d'étude ont complété les travaux menés. Ces déplacements, organisés par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, ont permis à des élus des trois territoires d'échanger entre eux et avec des homologues d'autres collectivités sur des expériences concrètes menées en Bretagne, en Nouvelle Aquitaine ou en Normandie.

Frise Chronologique interactive en ligne.



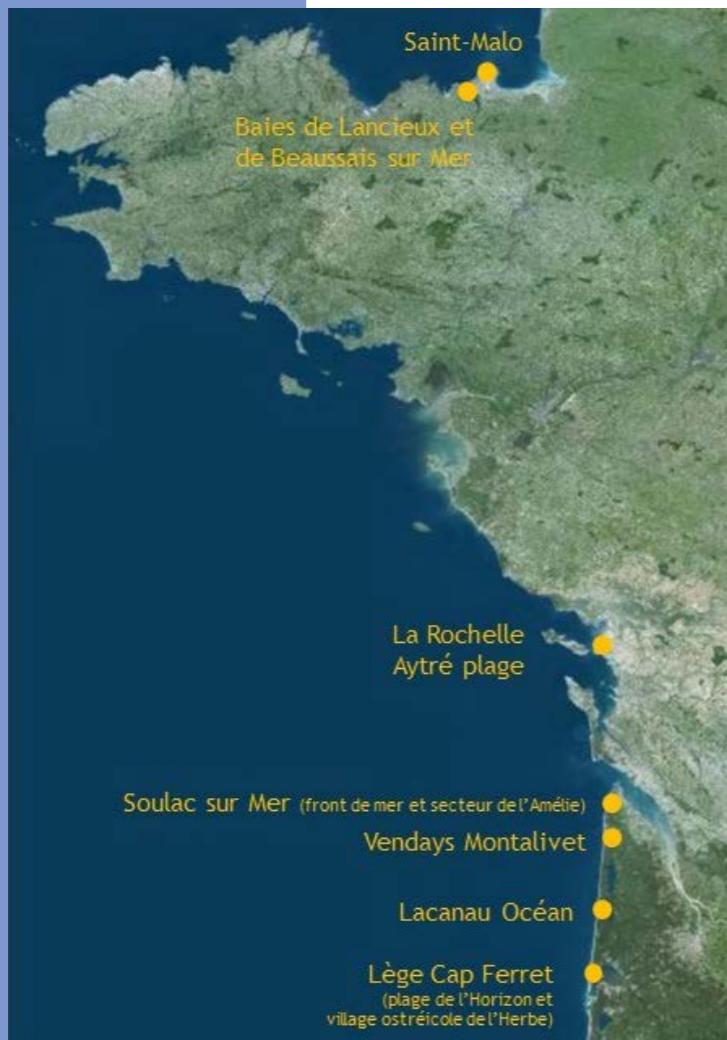
La frise chronologique ci-dessus, résume les grandes étapes de la démarche AMI et de son appropriation par les trois territoires. Les blocs en pointillés indiquent un événement ponctuel alors que ceux fléchés indiquent un événement dans la durée.

On peut retrouver plus en détail tous les événements de la démarche sur cette [frise interactive en ligne](#).

Le + de la démarche

L'expérience de l'AMI a démontré tout l'intérêt pour les élu·e·s d'aller sur le terrain, de constater par eux-mêmes et de pouvoir échanger avec des pairs d'autres territoires.

Deux déplacements organisés par le PNR du Golfe du Morbihan ont permis aux élu·e·s des trois territoires concernés par l'AMI d'être reçus par les élu·e·s d'autres territoires ayant mis en œuvre différents types de solutions de gestion du trait de côte. Ces rencontres ont également favorisé les retours d'expérience au fil de l'eau sur les démarches en cours (cf encadré). Aussi, et peut-être surtout, ils ont suscité des échanges entre bretons et avec d'autres territoires, et **créé des liens pour continuer à réfléchir ensemble** sur les problématiques du trait de côte en Bretagne et sur des pistes de solutions ou d'outils communs, en lien notamment avec les universités de Bretagne Sud et de Bretagne Occidentale.



Voyage d'études sur les risques côtiers en Bretagne

Participant·e·s :

DREAL Bretagne, Région Bretagne, Cerema, PNR du Golfe du Morbihan, CLCL, AQTA, GMVA, conservatoire du littoral, Saint-Malo Agglomération, Communauté de communes Côte d'Emeraude

Date : une journée, le 27 mai 2021

Localisation : Baies de Saint-Malo, Lanicieux et Beaussais-sur-Mer

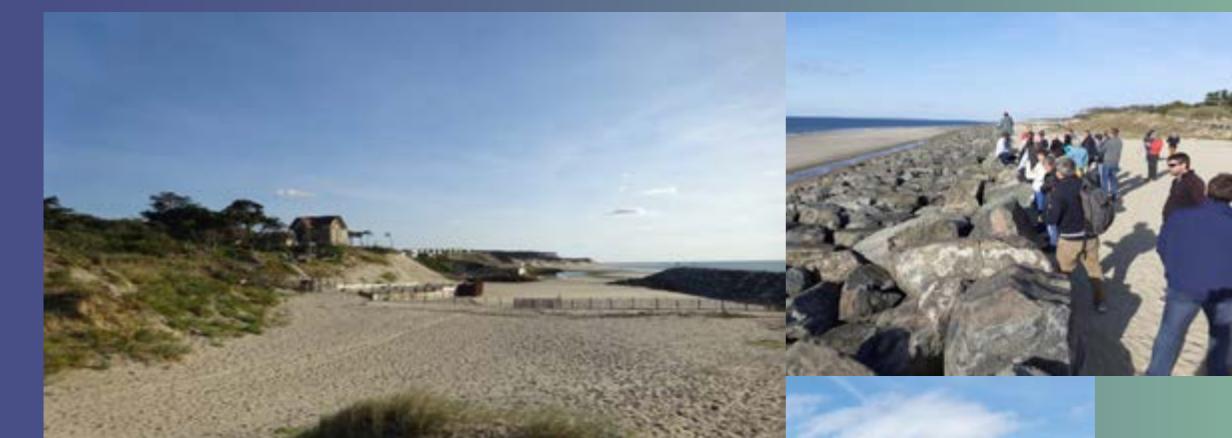
Objectif : Partager des expériences, des démarches et des projets portants sur la gestion du trait de côte, portés par d'autres territoires littoraux en France

Thématiques abordées :

- Vulnérabilité des territoires
- Gestion des risques à court et long-termes
- Organisation territoriale : articulation entre collectivités et structures partenaires
- Projets, études et outils mis en place (PAPI, PPRSM...)
- Perception et sensibilisation de la population

Programme : échanges en salle, visites de terrain

Lien du compte-rendu : <https://www.parc-golfe-morbihan.bzh/voyages-detudes-sur-les-risques-cotiers/>



Voyage d'études sur les risques côtiers dans le Sud-Ouest de la France

Participant-e-s :

DREAL Bretagne, Région Bretagne, CEREMA, PNR du Golfe du Morbihan, Côte des Légendes, Auray-Quiberon, Vannes Agglomération, conservatoire du littoral, Saint-Malo Agglomération, Communauté de communes Côte d'Emeraude

Date : deux journées, les 13, 14 et 15 octobre 2021

Localisation : La Rochelle - Aytré plage, Soulac-sur-Mer, Vendays Montalivet, Lacanau Océan, Lège Cap Ferret

Objectif : Partager des expériences, des démarches et des projets portants sur la gestion du trait de côte, portés par d'autres territoires littoraux en France

Thématiques abordées :

- Vulnérabilité des territoires
- Gestion des risques à court et long-termes
- Organisation territoriale : articulation entre collectivités et structures partenaires
- Projets, études et outils mis en place (PAPI, PPRSM...)
- Perception et sensibilisation de la population

Programme : échanges en salle, visites de terrain

Lien du compte-rendu : <https://www.parc-golfe-morbihan.bzh/voyages-detudes-sur-les-risques-cotiers/>



Séminaire intermédiaire

« Risques côtiers & gestion du trait de côte »

Participant-e-s :

DREAL Bretagne, Région Bretagne, CEREMA, EPF Bretagne, PNR du Golfe du Morbihan, Côte des Légendes, Auray-Quiberon, Vannes Agglomération, conservatoire du littoral, Saint-Malo Agglomération

Date : une journée et demie, les 12 et 13 octobre 2022

Localisation : Saint-Pierre-Quiberon, Auray et le Hézo

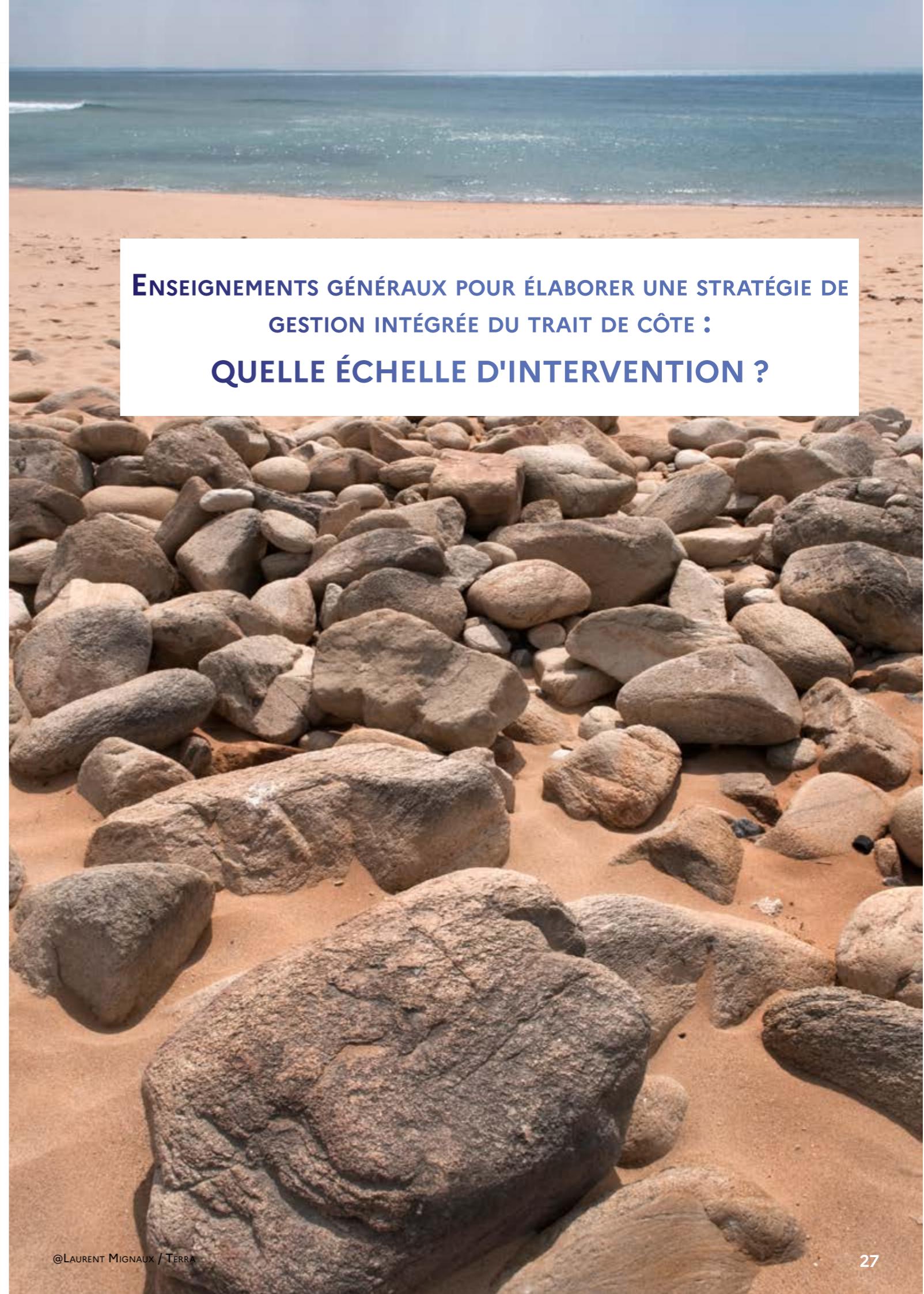
Objectifs :

- Renforcer les échanges entre territoires et partenaires,
- Partager des éléments de connaissances et d'informations sur les enjeux liés à la gestion du trait de côte,
- Réaliser un premier bilan des actions menées depuis le lancement de l'AMI et en tirer les -----
- Enseignements pour faciliter l'élaboration de stratégies sur d'autres territoires,
- Préparer la suite des travaux pour les territoires lauréats de l'AMI.

Programme : des temps en ateliers et des visites de terrain sur les communes de Saint-Pierre Quiberon et du Hézo

Lien du compte-rendu : <https://www.parc-golfe-morbihan.bzh/seminaire-intermediaire-risques-cotiers-gestion-du-trait-de-cote/>





ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX POUR ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE
GESTION INTÉGRÉE DU TRAIT DE CÔTE :
QUELLE ÉCHELLE D'INTERVENTION ?

QUELLE ÉCHELLE D'INTERVENTION ?

Le nouveau cadre modifié et complété par la loi Climat prévoit différents niveaux d'action (planification, de gestion opérationnelle, etc.).

→ échelle SRADDET	<p>"Lorsque la région comporte des territoires littoraux, le SRADDET [...] peut fixer des objectifs de moyen et long termes en matière de gestion du trait de côte en cohérence avec les orientations de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte définie à l'article L. 321-13 A du présent code.</p> <p>Il précise les règles générales d'un projet de territoire qui permet d'anticiper et de gérer les évolutions du trait de côte, portant notamment sur les mesures d'amélioration des connaissances, de préservation et de restauration des espaces naturels ainsi que de prévention et d'information des populations. Il détermine les modalités d'un partage équilibré et durable de la ressource sédimentaire."</p>	Code de l'environnement - Article L.321-14
→ échelle GEMAPI	<p>"Des SLGTC peuvent être élaborées par les collectivités territoriales ou leurs groupements compétents en matière de défense contre les inondations et contre la mer en application du 5° du I de l'<u>article L. 211-7, afin de mettre en œuvre les principes de la gestion du trait de côte</u> définis à l'<u>article L. 321-13 A.</u> [...]"</p>	Code de l'environnement - Article L.321-16
→ échelle SCOT	<p>"Le document d'orientation et d'objectifs [...] définit :</p> <p>3° Les orientations de gestion des milieux aquatiques, de prévention des risques naturels liés à la mer et d'adaptation des territoires au recul du trait de côte. [...]"</p>	Code de l'urbanisme - Article L.141-13
→ échelle PLUi	<p>[...] Lorsque le territoire du PLUi comprend au moins une commune exposée au recul du trait de côte, les orientations générales mentionnées aux 1° et 2° du présent article prennent en compte l'adaptation des espaces agricoles, naturels et forestiers, des activités humaines et des espaces urbanisés exposés à ce recul."</p>	Code de l'urbanisme - Article L.151-5
→ échelle communale	<p>"une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte faisant l'objet d'une convention conclue avec l'État et, le cas échéant, avec les collectivités territoriales concernées et leurs groupements peut être établie à l'initiative des communes mentionnées à l'article L. 321-15."</p>	Code de l'environnement - Article L.321-16

Dans ce document, on parlera principalement de recul du trait de côte, mais il pourra être évoqué de temps en temps également le risque de submersion marine ; alors, dans ce cas précis on parlera de risques littoraux qui évoqueront à la fois le recul du trait de côte et le risque de submersion marine.

La dimension géographique du territoire

Le phénomène de recul du trait de côte s'appréhende généralement à **l'échelle d'une cellule hydrosédimentaire**. En effet, toute action réalisée au sein d'une cellule a des conséquences sur les autres segments de côte au sein de cette même cellule, positives ou négatives.

De ce fait, l'échelle communale est rarement adaptée, car si elle est à l'initiative d'une démarche géographiquement cohérente (donc administrativement plus vaste que son périmètre) elle manquera de l'espace de concertation suffisant pour coordonner les modes de gestion mis en œuvre. A l'inverse, si un EPCI est très vaste, une approche par sous-secteurs peut être intéressante. C'est notamment ainsi que les collectivités du Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et d'Auray Quiberon Terre Atlantique ont procédé lors d'ateliers de concertation : le territoire a été découpé en secteurs cohérents, dont les participant.e.s aux ateliers ont pu mieux se saisir.

Au-delà des aspects physiques du territoire, la **dimension administrative** est évidemment à prendre en considération. L'élaboration d'une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte n'est obligatoire pour aucun territoire. Pour autant, les Codes de l'environnement et de l'urbanisme appréhendent le sujet de l'adaptation au recul du trait de côte à différents échelons.

Le Code de l'urbanisme donne au SCOT et au PLUi l'obligation de fixer des orientations en matière d'adaptation au recul. Pour sa part, dans un même article (art. L.321-16), le Code de l'environnement prévoit que cette démarche puisse être élaborée par l'autorité en charge de la GEMAPI, ou à l'initiative d'une commune si elle est inscrite à la liste du décret prévu à

l'article L.321-15. Si cette initiative revient à l'échelle communale, la stratégie peut en revanche être élaborée à l'échelle de l'EPCI.

Les retours d'expérience montrent que la nature même d'une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte dépasse l'échelle communale. En effet, **il ne s'agit pas d'établir un plan d'entretien des ouvrages**, ou de mener une réflexion par segments de linéaire de trait de côte, mais bien de penser une stratégie territoriale liée à un projet d'aménagement prenant **aussi bien en compte le littoral que le rétro-littoral**. Lorsque cette approche a été retenue, dans le cadre d'autres appels à projets que celui porté par le Cerema, la DREAL et la Région en Bretagne, le besoin d'aborder les sujets traités de manière intercommunale revient régulièrement.

Cependant, lorsqu'une commune est volontaire, mais isolée au sein de son EPCI pour lancer une réflexion sur la gestion de son trait de côte, cela reste un vecteur d'acculturation et peut servir d'exemple. Les réflexions et solutions à envisager seront alors pensées à une échelle opérationnelle plus restreinte, sans doute dans l'attente d'un dialogue à ouvrir avec les collectivités voisines.

Dans le cas où un EPCI ne comprend qu'une ou deux communes littorales ou que le linéaire côtier est peu important, il se peut que le sujet du trait de côte soit jugé peu prioritaire. **Si cette ou ces communes souhaitent porter des actions fortes mais très localisées** (par exemple l'effacement d'un ouvrage), là encore une action très locale ou sectorielle peut avoir du sens, si possible avec une coordination étroite avec l'EPCI et les territoires voisins.



La structuration de la collectivité

Il s'agit d'un aspect plus pragmatique : quand bien même les échelles physique et administrative sont cohérentes, l'organisation de la collectivité doit aussi permettre le portage d'une telle démarche.

Il s'agit d'un chantier long. A ce titre, les démarches exploratoires permises par l'AMI se sont toutes déroulées dans une même temporalité de 3 années, au lieu des 18 mois prévus, comme le montre [la frise chronologique de la démarche](#) (et les perturbations liées au COVID doivent être relativisées : leur impact n'est que de quelques mois). De plus, le fait que le devenir de biens privés sont à articuler avec des sujets transversaux qui touchent aux modes de développement du territoire rend le sujet sensible. **Cela nécessite que le territoire ait une structure stable pour mener les réflexions :**

- si une fusion de collectivités vient d'être opérée, il est probable que les organigrammes bougent beaucoup dans l'année qui suit. Il sera donc difficile pour les services de penser l'organisation de projets transversaux ;
- à l'approche d'une échéance électorale, la participation de la population est délicate. De plus, le suivi régulier par **les mêmes élus·e·s référent·e·s**, qui assurent une continuité vis-à-vis de l'externe, est gage d'une meilleure visibilité de la démarche ;
- un service qui ne serait pas en capacité de **consacrer suffisamment d'ETP** au suivi de la démarche risquerait de connaître des difficultés à mener le projet à son terme. Il convient de

ne pas sous-estimer la charge que représentent le suivi des différentes études d'une part, et la coordination de la démarche d'autre part ;

- l'existence d'une **démarche PAPI** est un cadre favorable : une gouvernance est déjà installée, des actions sont en cours sur le territoire ; de plus, une équipe est potentiellement déjà en place (il peut ne s'agir que d'une seule personne). Il y a cependant une ambiguïté possible entre le portage de la démarche et le partage des compétences à définir en ce qui concerne la prise en gestion des ouvrages fixant le trait de côte.
- si l'élaboration de documents d'orientation est lancée en parallèle (révision de document d'urbanisme, PCAET), il peut être intéressant de former **un binôme de compétences** afin d'inscrire la stratégie locale de gestion du trait de côte dans les orientations ou actions des autres démarches, et réciproquement.

Ces points de vigilance ne doivent pas décourager les territoires d'agir !

Il est tout à fait possible, et même souhaitable, d'engager une démarche prospective sur la gestion du trait de côte, quel que soit le territoire. **L'urgence est avant tout de sensibiliser la population et l'ensemble des élus·e·s.** Cette première étape est nécessaire et précieuse. Une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte à proprement parler peut s'élaborer dans un second temps.

EN RÉSUMÉ

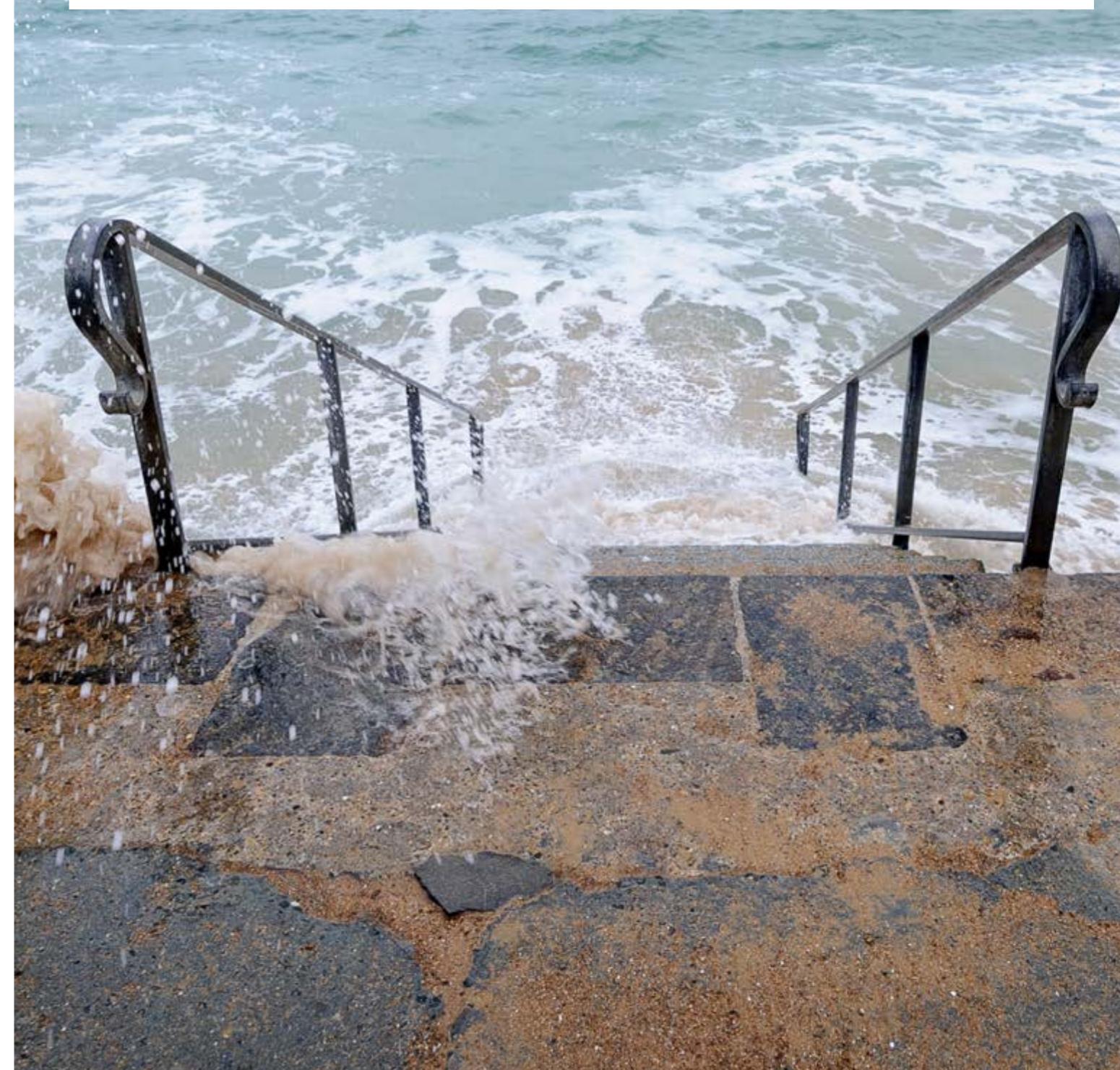
L'idéal :

- une stratégie à l'échelle de l'EPCI, coordonnée avec l'échelle SCoT à terme,
- un démarrage en début de mandat, avec des élus·e·s référent·e·s identifiés·e·s en interne et en externe et des relais dans les communes concernées,
- des équipes suffisamment dotées pour suivre l'élaboration d'une stratégie sur 3 ans, en collaboration interservices .

Un point toujours positif :

une étude prospective sur l'évolution du littoral amène les acteurs du territoire à s'emparer d'un sujet sensible mais déterminant pour son avenir.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ÉTUDE : À QUOI PENSER ?



LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ÉTUDE : À QUOI PENSER ?

1 - Avant de lancer l'étude

La définition du besoin

Il n'est pas nécessaire d'avoir une connaissance exhaustive des risques littoraux pour lancer une démarche de stratégie locale de gestion du trait de côte ; il n'apparaît pas non plus nécessaire de viser l'exhaustivité dans les études qui seront demandées aux bureaux d'études.

En effet, pour être précises, ces études demandent énormément d'investigations de terrain, et donc de temps et de moyens. Le sujet est relativement nouveau pour les collectivités bretonnes, et le temps d'appropriation et de sensibilisation aux multiples problématiques qu'il peut poser est long. Il convient donc de s'en emparer sans attendre, dans ses dimensions « intégratrices », en liant la gestion du trait de côte aux domaines de l'aménagement, de l'environnement, de la mobilité, du tourisme. Le but premier à rechercher est de permettre le développement des territoires sans l'exposer davantage au risque dans les 30 prochaines années.



On peut donc considérer cette démarche comme une première stratégie, qui sera nécessairement complétée et révisée par la suite, comme tous les plans et programmes d'orientation d'un territoire.

Le besoin immédiat sera généralement :

- **d'ouvrir le sujet à la réflexion**, ce qui implique sa mise à l'agenda politique ;
- **de faire le point sur la connaissance existante** et de la compléter autant que possible dans un temps raisonnable. Des incertitudes pourront subsister, qui n'empêchent pas la réflexion à moyen et long terme ;
- **de veiller à son appropriation** par les élus, les services, la population, les acteurs socio-économiques ;
- **de fixer des orientations d'aménagement du territoire, et d'en déduire les modes de gestion** du trait de côte les plus adaptés en l'état actuel des connaissances, par secteurs ou types de secteurs, pour les 5 ou 10 ans à venir, sans regret pour les échéances plus longues.

Ces différents points seront à moduler en fonction de l'état d'avancement du territoire sur le sujet, du temps et des budgets à y consacrer. Dans l'équilibre à trouver, il ne faut pas sous-estimer le temps à accorder à la sensibilisation, et surtout à la pédagogie nécessaire sur ces questions auprès de l'ensemble des élus et de la population. Pour pouvoir aller directement sur des orientations techniques fortes il faut décider que la gestion des risques littoraux devienne un sujet prioritaire, avec des étapes identifiées.

C'est le besoin pour une première étude à lancer que l'on cherche à préciser : souhaite-t-on/peut-on viser d'emblée une stratégie intégrée, ou une étude « intermédiaire » sera-t-elle plus réaliste ?

Pour la suite du document, les enseignements porteront plus particulièrement sur l'élaboration d'une SLGITC, étant entendu que chaque territoire reste libre de s'en inspirer en tout ou partie.

Points de vigilance

1. Le besoin d'une connaissance très précise de chaque secteur du littoral, pour toutes les variations des phénomènes naturels possibles, à différentes échéances, est souvent exprimé. Il relève du souci de ne pas se tromper avant d'introduire d'éventuelles contraintes constructives. Or, cela représenterait énormément d'investigation de terrain, et donc de temps et de budget. D'autre part, les méthodologies d'estimation du risque de recul du trait de côte sont en perfectionnement permanent... et donc potentiellement sans fin.

Les marges d'incertitude sont une composante de ces stratégies. **Elles n'ont pas ou peu d'incidence sur les capacités du territoire à se développer sur le court terme, ni à formuler des orientations pertinentes et des actions opportunes à court/moyen terme.** Les réflexions et questionnements menés en cours d'élaboration de la SLGITC permettront en revanche de mieux cerner les besoins complémentaires réels en termes de diagnostic, par exemple pour la mise en œuvre d'un plan d'actions.

2. Il peut être difficile pour un territoire d'assumer que des études soient menées sans aboutir à des solutions très concrètes, malgré un principe de réalité face aux moyens à consacrer à une première expérience. Il est souhaitable que ce point soit discuté entre technicien·ne·s et élus·e·s en amont de la rédaction du cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'études.

Le premier appel à manifestation d'intérêt lancé par la DREAL en 2016 n'avait pas vocation à produire des stratégies territoriales. Il a cependant inscrit les territoires concernés dans une dynamique prospective et d'implication citoyenne, suivie pour deux d'entre eux d'une stratégie avec des plans d'actions concrets.

Auray Quiberon Terre Atlantique avait initialement prévu, en 2019, un livret d'engagements. Les élus·e·s, s'étant largement investi·e·s dans la démarche, ont demandé un plan d'actions. La solution choisie a été de définir des actions souhaitables, avec comme mission première dans leur mise en œuvre de clarifier la répartition des responsabilités des différents acteur·rice·s ou les sources de financements. Sans pouvoir être immédiatement concrétisé, ce programme inscrit le sujet dans la durée dans les missions du service.



peuvent nourrir la réflexion de la démarche en proposant des points de vue techniques et avec une autre approche.

Favoriser une gouvernance élargie

Une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte (SLGITC) a pour but d'anticiper les conséquences du recul du trait de côte à moyen et long termes. S'agissant d'une démarche volontaire, qui est susceptible d'emporter des conséquences pour les habitant·e·s du territoire, elle ne peut rester confidentielle et mérite de mettre en place une gouvernance élargie à des acteur·rice·s extérieur·e·s à la collectivité.

Les changements à venir impacteront tou·te·s les acteur·rice·s du territoire (littoral et rétro-littoral), c'est pourquoi leur association pourra être organisée dans le temps (qui mobiliser et comment? comment vulgariser ?). Communiquer sur les actions de la collectivité, mais également sur sa vision du territoire intégrant sa gestion du trait de côte est important mais peut amener des discorde. En associant le plus en amont possible et en mettant les différentes parties prenantes au cœur de la réflexion et des actions qui s'en suivront, on pourra obtenir un gain de temps dans la mise en œuvre de ces dernières.

L'ensemble des élus

Certain·e·s élus·e·s sont difficiles à mobiliser. A l'inverse, certain·e·s peuvent se sentir très concerné·e·s et être réticent·e·s à l'exposition du sujet de manière aussi directe (l'affichage d'un risque) et globale (des questionnements généraux liés au changement climatique devront être abordés). De plus, des dissensions préexistantes sur les modes de gestion du trait de côte freinent les débats. Des points réguliers sur l'acquisition des connaissances dans le cadre des études en cours favorisent une appropriation collective du diagnostic, et l'émergence de points d'accord sur les solutions à pérenniser.

Les communes

Partant du principe que la stratégie est portée par l'EPCI, le fait d'associer les communes littorales semble évident. Elargir la concertation aux communes non littorales paraît également pertinent puisqu'il s'agit d'un projet de territoire. Les différents retours d'expérience montrent cependant que leur implication reste parfois lointaine. Leur participation peut alors s'envisager à des degrés divers en fonction des enjeux, afin de solliciter une mobilisation proportionnée des services et élus·e·s.

Les sujets techniques de gestion et d'entretien d'ouvrages peuvent être discutés dans le cercle des communes littorales. Cependant, les communes rétro-littorales auront un avis à donner dans un second temps sur les budgets de l'intercommunalité à y consacrer, et à quelles fins. De même, elles sont concernées quand il s'agit de questionner l'avenir des équipements intercommunaux exposés.

Les territoires voisins et collectivités supra, peuvent utilement être informés de la démarche et invités à formuler des points de vue à prendre en compte pour une bonne cohérence des politiques publiques et une efficacité optimisée des solutions retenues.

Les gestionnaires et les producteurs de connaissance

D'autres acteur·rice·s sont également parties prenantes : le Département, gestionnaire d'infrastructures routières, d'itinéraires de randonnées ou via le Conservatoire du littoral ; les gestionnaires de réseaux ; l'Etat local (notamment au titre de la gestion du domaine public maritime) ; les gestionnaires d'aires protégées ; les parcs naturels régionaux ; les universités ; les établissements publics. Ces partenaires

Les associations et le grand public

Les associations de riverain·e·s ou pour la préservation du cadre de vie, ainsi que les associations de défense de l'environnement n'ont pas un point de vue neutre. En revanche, elles ont une connaissance très fine de secteurs précis.

Plus largement, le grand public est concerné : dans les façons d'habiter ce territoire, les usages, les professions qui s'y exercent, les biens personnels. Des actions de sensibilisation et de pédagogie doivent désamorcer des inquiétudes (parfois non fondées, mais parfois à prendre en compte pour y apporter des réponses tangibles), ou à l'inverse défaire un sentiment de sécurité trompeur.

Pour une bonne appropriation des thématiques, et une « acceptabilité sociale » des mesures à prendre in fine, l'information seule ne suffit pas. Un effort de concertation est donc très souhaitable. Cela permet notamment d'anticiper et d'éviter des prises à partie, des débats houleux et non maîtrisés par la collectivité (via les réseaux sociaux notamment).

Différents espaces d'échanges et de travail sont donc à prévoir, qui peuvent prendre des formes diverses selon leur finalité : comité de pilotage, comité technique, groupe de travail, atelier inter-acteurs, réunion d'information.

Une attention doit être portée aux circuits de validation des étapes intermédiaires.

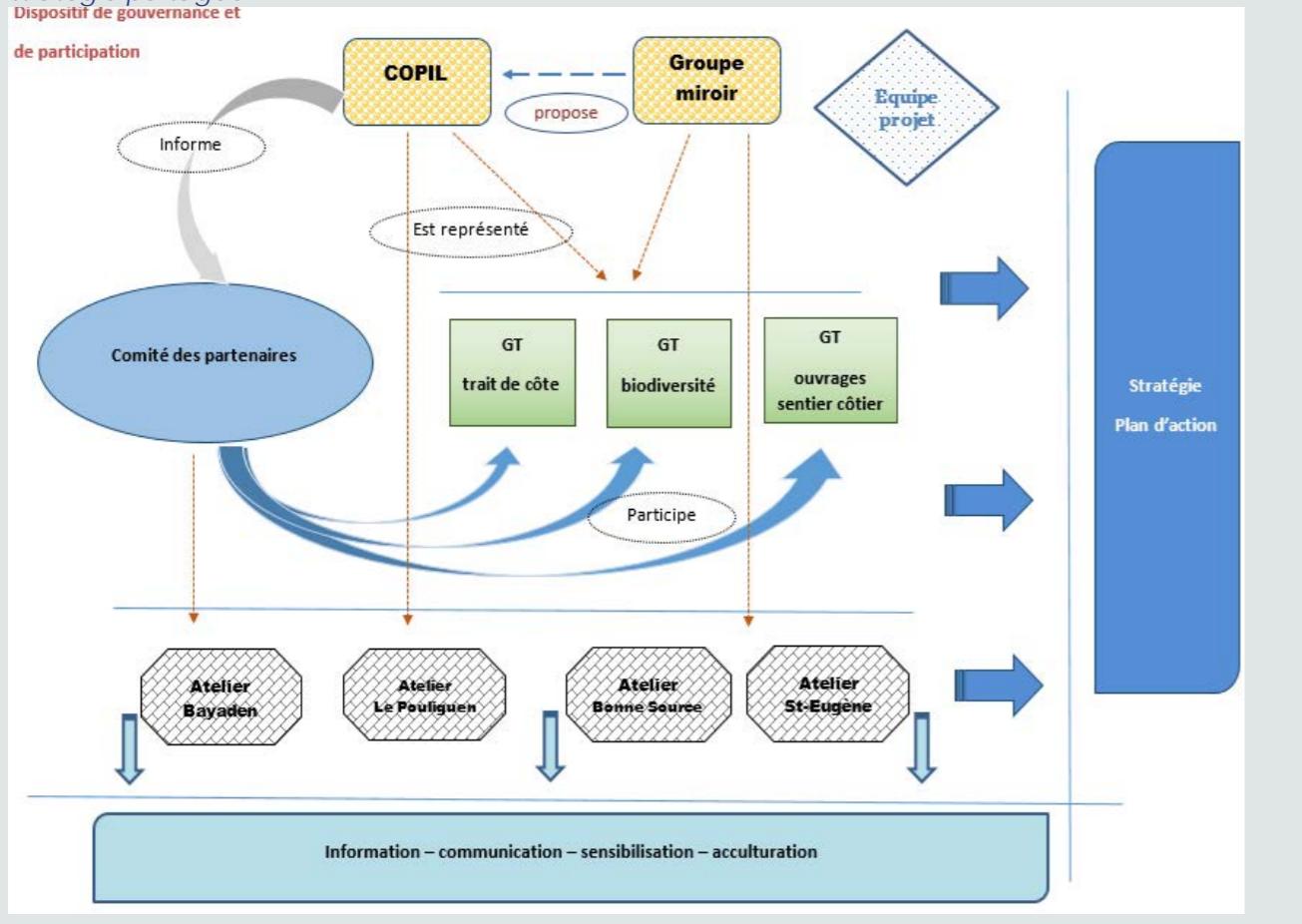
Cap Atlantique-la Baule-Guérande Agglo et Saint-Nazaire Agglo

Ces deux collectivités ont décidé de s'associer pour élaborer une seule stratégie. Si cela est tout à fait cohérent en termes de fonctionnement territorial (géographique et bassin de vie), cela aurait en revanche pu s'avérer extrêmement lourd à piloter sans des instances aux contours bien définis.

- Le COPIL, resserré à 9 membres : les vices-présidents en charge du sujet (3 à Cap Atlantique et 1 à St-Nazaire Agglo), un représentant élu pour les deux seules communes littorales de St-Nazaire Agglo, le Cerema, la DDTM, la DREAL. Ce format permet des débats et la validation des différentes étapes dans des temps raisonnables.
- Le comité des partenaires est constitué de 4 collèges : les associations (y compris professionnelles), les collectivités, les services de l'Etat et assimilés, les universitaires et membres scientifiques. Constitué d'environ 80 structures, il permet de délivrer une information annuelle à tous les acteurs concernés. De plus, ses membres participent, en tant que de besoin et en nombre plus réduit, à des groupes techniques sur des sujets spécifiques.
- Le groupe miroir réunit des citoyen·ne·s tout au long de la démarche. Informé de l'ensemble des études au fur et à mesure de leur avancement, il acquiert des compétences dans le domaine du recul du trait de côte et le fonctionnement des collectivités. Au moment de la phase de rédaction des orientations de la stratégie, puis du plan d'actions, il produit des propositions pour le COPIL.
- Les ateliers dits "sites-écoles" : sur quatre sites du territoire, des ateliers participatifs sont organisés, pour des publics diversifiés en fonction de la configuration et de la taille du site (associations, riverains, grand public...). Leur but est d'entendre la parole de citoyen·ne·s "non initié·e·s" mais directement concerné·e·s sur le devenir envisageable de ces sites.
- Enfin, l'équipe projet, composée des référent·e·s technicien·ne·s pour les agglos et le Cerema (2 par structure). Elle coordonne les différentes phases de la démarche (études techniques et participation), réunit les différentes instances, rédige la stratégie. (.../...)

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ÉTUDE : 1- AVANT DE LANCER L'ÉTUDE

Il s'agit d'une gouvernance assez complexe, mais qui crée différents canaux d'information, de remontée de la connaissance, d'approfondissement de certains sujets, et qui permet d'aller vers une stratégie partagée.



Enfin, des visites terrain avec une équipe technique permettent aux élu·e·s de l'EPCI de porter un nouveau regard sur leur territoire communal et celui des autres communes, en échangeant leurs points de vue.

- Les ateliers organisés à Arzon et sur l'île d'Arz par Vannes Agglomération qui avaient pour objectif de tester l'application de la stratégie (la matrice théorique) sur des cas concrets du territoire.



Visite de 4 lieux à Arzon présentant différents cas de figure.

- Le PNR Golfe du Morbihan propose des formations à destination des élu·e·s du territoire et des sensibilisations pour le grand public afin d'expliquer ce que sont les risques côtiers, l'élévation du niveau de la mer et les enjeux associés.

(<https://www.parc-golfe-morbihan.bzh/listes/communiquer-sur-les-risques-cotiers-et-l-elevation-du-niveau-marin/>)

L'organisation au sein de la collectivité

Le rôle particulier des élu·e·s référent·e·s

Le recul du trait de côte est un sujet sensible, qui suscite beaucoup de questions et d'attentes lorsqu'il est ouvert. Une forte implication des élu·e·s référent·e·s est donc nécessaire, notamment car **il·elle·s doivent porter politiquement la démarche**, être en capacité de suivre les débats et d'y apporter des réponses. Cet élu·e· référent·e doit être clairement désigné·e et mandaté·e.

D'autre part, il·elle·s doivent veiller à l'appropriation du sujet par l'ensemble des représentants de la collectivité, et inciter à ce que les différents **conseils municipaux** soient également sensibilisés. Sinon, le risque est grand que les principes posés à l'issue de la démarche ne soient pas appropriés/intégrés, ni appliqués. Cela est dommageable pour les actions à mener, mais également pour l'image de la collectivité auprès des populations.

Certain·e·s peuvent souhaiter **monter eux-mêmes en compétence** avant d'ouvrir largement la participation. Il ne s'agit pas de maîtriser complètement toute la question, puisque la connaissance et les réflexions vont se nourrir de la démarche en cours. Cependant, il est important que les élu·e·s référent·e·s puissent valider sur le fond les problématiques à mettre en débat. De plus, cela prévient le risque d'être interpellé sans pouvoir apporter un minimum d'éclairage.

Plus largement, l'ensemble des élu·e·s concerné·e·s peuvent être sensibilisé·e·s dans des sessions d'information qui leur sont spécifiquement dédiées. Le bureau d'études doit pouvoir aider la collectivité à cerner ce besoin, et être force de proposition pour l'animation de séances à destination des différents publics (élu·e·s, citoyen·ne·s, mixte).

Pilotage interne

Une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte est un document qui **croise des thématiques techniques et focalisées sur des objets précis** (la gestion des ouvrages de protection contre la mer) avec des domaines très transversaux (**urbanisme, tourisme, développement du territoire, culture et patrimoine**, eau, environnement, mobilité, services supports).

Son élaboration invite donc à un pilotage interne décloisonné, qui dépasse le périmètre du seul service de la prévention des risques.

En effet, les orientations prises pour la SLGITC ont vocation à se traduire dans les autres documents : SCoT, PLUs ou PLUi, PDU... Il est donc important que les services en charge de ces missions et les élu·e·s soient sensibilisés et régulièrement informés et consultés sur l'avancement des travaux.

Ex : Côte des Légendes : la démarche de l'AMI s'inscrivait dans la révision du PLUi. Dans leur déroulé, les deux études ont connu des impondérables (temps de diagnostic, d'organisation des différentes instances de décision, concertation bousculée par le COVID...), qui les ont décalées. Malgré tout, la réflexion a été coordonnée en interservices.

Ex : Vannes Agglomération : la chargée de mission SCoT a participé à toutes les réunions des COTECH et COPIL de l'élaboration de la stratégie de gestion du trait de côte. Elle a par exemple pu rapprocher les réflexions en cours des objectifs territoriaux définis dans le SCoT.

Cela a été évoqué plus haut, mais il est utile de rappeler ici que **des moyens humains suffisants** doivent être mis à disposition du projet.

Les compétences à mobiliser peuvent être ou non partagées entre plusieurs personnes. Pour certaines, elles sont nécessaires sur tout le temps de l'élaboration de la stratégie, d'autres interviendront lors de certaines phases, d'autres encore ponctuellement tout au long de l'étude. Dans l'idéal, le maître d'ouvrage serait doté :

- de compétences pour le **pilotage de projets complexes** pour la personne référente de la démarche. Cette personne doit pouvoir échanger relativement **fréquemment avec le ou les élus référent-e-s sur le sujet** ;
- de compétences techniques liées au **recul du trait de côte** : pour le suivi du bureau d'étude, la comparaison de solutions de gestion pour un secteur donné, la connaissance de la réglementation et la vulgarisation auprès des autres services et des élus-e-s ;
- de compétences **relatives aux risques littoraux et à la gestion des ouvrages** : pour faire le lien avec le PAPI le cas échéant, et plus globalement pour éclairer le choix d'une **prise en gestion ou non des ouvrages** jouant un rôle pour la fixation du trait de côte ;
- de compétences en **aménagement/urbanisme** : pour s'assurer que la gestion du trait de côte s'intègre dans les orientations définies pour le territoire d'une part, et réciproquement pour prendre en compte les principes définis par la stratégie de gestion du trait de côte dans les documents d'urbanisme ;
- de compétences en **communication, création de visuels** : pour initier et maintenir des repères graphiques sur le territoire sur le sujet, au-delà des livrables que pourra produire le bureau d'études.

De manière générale, les agent-e-s ayant vocation à sensibiliser les élus-e-s et le public sur la démarche gagneront à avoir des notions générales sur le **changement climatique** et les hypothèses d'élévation du niveau marin.

Participation à des réseaux d'animation

Enfin, les échanges au sein d'un réseau de technicien-ne-s concerné-e-s par les mêmes problématiques sont à rechercher. Le temps à dégager pour cela peut pourtant être considéré comme improductif. Il s'agit cependant d'un vecteur de montée en compétence et de recherche de solutions dans un domaine dont les contours sont encore flous, voire de mutualisation de certaines actions, pour des territoires voisins. Il est plus clair, et donc plus confortable pour les agent-e-s, qu'une logique d'apprentissage collectif soit identifiée, et même favorisée par les services.

Durant toute la durée des démarches accompagnées dans le cadre de l'AMI, le Cerema a animé un réseau dédié aux trois territoires lauréats.

Les échanges ont permis d'aborder l'organisation des territoires pour les modalités de la participation, ou le rôle et la composition des différentes instances. Ils ont également été l'occasion de partager des questionnements sur les différentes réglementations et leur articulation possible (GEMAPI, loi Climat et Résilience).

Des échanges sur des points concrets comme les aspects logistiques des ateliers ou de la communication ont fait bénéficier les territoires des retours d'expérience « à chaud » de leurs collègues, et plus généralement sur des écueils à éviter ou des points positifs à reproduire.

Un espace de partage des documents a également permis de suivre l'avancement des uns et des autres, et de trouver des sources d'inspiration.

Enfin un travail sur un vocabulaire commun a amené les trois territoires, la DREAL, la Région et le Cerema à s'interroger de manière approfondie sur les enjeux et les objectifs d'une stratégie littorale.

EN RÉSUMÉ

Le recul du trait de côte a encore été peu traité comme une problématique intégrée à l'aménagement du territoire et plus particulièrement à l'urbanisme. Il faut donc :

- cerner le besoin et qualifier les ambitions en fonction des ressources humaines et financières à consacrer à l'élaboration d'une stratégie littorale :
 1. dans l'idéal, qu'appellerait l'exposition du territoire comme réponses parfaitement adaptées ?
 2. ajustement pragmatique des objectifs de la démarche en fonction des moyens qui pourront y être consacrés (éventuellement en les ayant augmenté pour cela) ;
- organiser une gouvernance politique multi-échelles avec des publics divers ;
- structurer un pilotage technique robuste sur un temps relativement long ;
- avancer en acceptant une marge d'incertitude sur l'évolution à moyen et long termes du trait de côte.



Atelier - Golfe du morbihan - Vannes agglo

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ÉTUDE :

À QUOI PENSER ?

2 - Le lancement de l'étude : éléments pour la rédaction du cahier des charges

Le point sur les connaissances

La morphologie et la dynamique du trait de côte

Nota Bene : ce paragraphe peut être transposé plus généralement aux risques littoraux (y compris submersion).

La connaissance existante sur le trait de côte n'est pas homogène d'un territoire ou d'un secteur à l'autre et même au sein d'une même commune, mais il serait exceptionnel qu'aucune étude n'ait été déjà menée.

Des données ont été produites au niveau national, notamment l'indicateur national de l'érosion côtière. Les universités (UBS et UBO notamment), le Cerema ou le BRGM ont aussi mené un certain nombre de travaux dans la région, par exemple l'atlas régional du BRGM. De plus, des observatoires locaux peuvent avoir une banque d'informations, sur un temps plus ou moins long, et certains secteurs peuvent disposer de la cartographie des ouvrages et aménagements.

Des actions ont également pu être mises en œuvre au niveau local. Dans les départements du Morbihan et des Côtes d'Armor, un recensement des ouvrages a été réalisé par la DDTM.

Dans le département du Morbihan, la DDTM a fait réaliser une étude d'estimation du recul du trait de côte à 2100, qui comprend l'envalement potentiel de zones basses par la mer du fait de l'élévation du niveau marin.

A l'échelle de l'EPCI, les communes ont très souvent des **informations sur les événements passés**, les travaux effectués dans les dernières années. En revanche, ce sont souvent des connaissances qui peuvent avoir été oubliées, mal organisées, parfois classées par des personnes ayant quitté leurs fonctions, voire réparties dans différents services.

Point de vigilance

Les collectivités peuvent parfois mal archiver les actions menées sur le trait de côte. Cela entraîne une perte de la connaissance lors du renouvellement d'élu·e·s et/ou d'agent·e·s. Pour pallier cet écueil, un travail en bilatéral et des échanges réguliers entre l'EPCI et chaque commune peuvent être organisés, et capitalisés au niveau de l'EPCI.

Cela peut faire l'objet d'une formalisation, au-delà du temps d'élaboration de la stratégie. Il est d'ailleurs à noter que certains temps d'échanges entre EPCI et communes peuvent être valorisés au titre du droit à formation des agent·e·s des communes.

Le recueil de ces données apporte un éclairage sur la situation actuelle. Il constitue un bon point de départ pour les études, car il permet au bureau d'étude de se donner une vision fine et concrète du territoire, des pratiques de gestion mises en œuvre. Lorsque cette étape n'est pas réalisée en régie en préalable au lancement du marché, elle lui donne l'occasion d'entrer en contact avec les interlocuteurs communaux. En revanche, il ne s'agit pas d'un exercice prospectif.

La première tâche du bureau d'étude sera donc de rassembler la donnée, et d'en extraire une première photographie commentée et problématisée du territoire qui donne du sens aux travaux à venir : en quoi / où / à quel point le territoire est-il exposé ?

Point de vigilance

Il est intéressant de recueillir les informations les plus précises possibles sur les budgets consacrés à l'entretien et aux travaux d'urgence des ouvrages.

En effet, le financement du plan d'actions, au terme des études, fait l'objet de discussions délicates. Le fait de connaître les dépenses liées au trait de côte "au fil de l'eau" au cours des 10 dernières années permettrait d'objectiver les budgets à consacrer à de l'investissement, à des ETP dédiés, et à un programme de travaux planifiés. Ces données sont malheureusement difficiles à obtenir, car très peu souvent mises en évidence dans le budget général.

Sur cette base, le bureau d'étude pourra ensuite réaliser une projection de ce que pourrait être le trait de côte dans le futur. La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 donne comme référence les échéances de +30 et +100 ans pour les territoires qui s'inscrivent sur la liste du décret ouvrant droit à la mobilisation d'outils juridiques et financiers visant à faciliter le retrait ou la relocalisation de biens exposés.

Selon la longueur du linéaire du littoral concerné, cette étude sera plus ou moins fine. A l'échelle d'un EPCI avec plusieurs communes littorales, l'objectif est d'avoir une idée générale des zones et surfaces concernées, des enjeux exposés. Le document édité par le ministère rassemblant les recommandations pour l'élaboration de la carte locale d'exposition au recul du trait de côte servira utilement de base méthodologique (BRGM/ Cerema). Des conseils pour la commande des études y figurent également.

À RETENIR

La connaissance de l'état présent du trait de côte s'obtient en réalisant une synthèse des données existantes. La projection d'un état futur s'inscritra utilement dans le cadre établi par la loi Climat et Résilience

Parmi d'autres domaines

Selon les territoires, d'autres thématiques peuvent être prégnantes, comme le patrimoine culturel par exemple.

► Biodiversité

Chaque territoire présente ses spécificités paysagères et environnementales, et les connaissances existantes sont souvent sectorisées par type de milieux ou par typologies de contraintes (espaces protégés, risques, espèces protégées). Ces données peuvent être détenues par plusieurs entités (collectivité, associations, syndicats mixtes, établissement public, État, etc.).

Il est intéressant que l'équipe du bureau d'étude développe cet aspect environnemental dans l'analyse de l'adaptation de l'aménagement du territoire aux risques littoraux. La bande littorale étant souvent rapidement contrainte par l'urbanisation, cet espace est potentiellement amené à rétrécir, en même temps que le trait de côte recule. Dans ce cadre, la préservation et la valorisation des spécificités de chaque secteur devient un enjeu prégnant, à concilier avec les pressions liées à l'urbanisme.

En particulier, l'équipe s'attachera à connaître le territoire d'intervention, tant sur une approche sensible des milieux que par les dispositifs réglementaires de protection qui s'y appliquent.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ÉTUDE : 2 - LE LANCEMENT DE L'ÉTUDE

► Aménagement et urbanisme

Une SLGTC ne peut se décliner que si elle est intégrée au projet de territoire en s'articulant avec les démarches déjà existantes. En effet, les scénarios de la stratégie qui pourront aboutir ne porteront pas uniquement sur des objets isolés tels qu'un ouvrage hydraulique mais aussi sur des restructurations spatiales et des modifications d'usages de certains espaces impactant une multitude d'organismes publics et privés.

Ainsi, un premier travail du bureau d'étude sera de **cartographier les enjeux du territoire** (tout ce qui est exposé à l'aléa) et de déterminer les acteur·rice·s associé·e·s à chaque enjeu. En parallèle, les documents d'orientations approuvés et en cours qui peuvent alimenter la stratégie seront analysés, tels que les plans et programmes en lien avec l'urbanisme (SRADDET - SCOT - PLU(i), SAGE, PPR, PLH, PDM-U, PCAET etc.), les documents stratégiques (projet de territoire - charte de PNR), les études diverses, les documents de contractualisation (CRTE - ACV/PVD), les documents opérationnels (PAPI, etc.). Cette analyse croisée et multi-thématisques permettra d'identifier **les enjeux prégnants, et ceux à approfondir et discuter**, afin d'intégrer la SLGTC dans les documents déjà existants.

► Connaissance et participation

L'acquisition des connaissances techniques prend plusieurs mois, et la participation du public a généralement commencé avant leur terme. Pour autant, il serait dommage de déconnecter les travaux, et de ne pas **exploiter pleinement les éléments techniques avec les groupes citoyens, au fur et à mesure de leur avancement**. Cela peut poser des difficultés en raison des calendriers de réunion, des instances de validation des productions ; les retours d'expérience montrent que les publics qui participent à des ateliers de concertation comprennent tout à fait que les réflexions s'inscrivent dans des travaux en cours, susceptibles d'évoluer.

Malgré leur caractère particulièrement sensible, des cartes encore provisoires de projection du recul du trait de côte à horizon 2050 et 2120 ont pu servir de support de réflexion lors d'ateliers à Cap Atlantique et St-Nazaire Agglomération, moyennant un avertissement adapté.

La participation des parties prenantes

Ce volet de l'étude paraît incontournable. En effet, il concourt à plusieurs objectifs :

- la sensibilisation / acculturation de la population,
- une meilleure compréhension par la maîtrise d'ouvrage du vécu du territoire, de ses usages,
- un apport de connaissances (archives personnelles, témoignages),
- l'évaluation de l'acceptabilité de certaines mesures envisageables dans le plan d'action,
- la co-conception totale ou partielle,
- la facilitation de la diffusion des résultats / conclusions / décisions à venir.

Le public-cible

La collectivité qui porte la démarche peut décider d'associer toute la population, avec un appel à participation très large, ou de s'adresser à des publics en particulier en fonction de l'objectif visé. Ce choix peut être guidé par le linéaire concerné et ses enjeux, les moyens logistiques à disposition, la sensibilité du sujet, les contraintes de calendrier...

- Le très grand public ; cela fait œuvre de transparence, et permet de sensibiliser largement
- Les corps intermédiaires, c'est-à-dire les associations ou structures représentant des intérêts ciblés. Cela permet de limiter le nombre de participant·e·s tout en visant une certaine représentativité des acteur·rice·s du territoire (défense du cadre de vie, défense de l'environnement, socio-professionnels...)
- Les riverain·e·s ou habitant·e·s d'un quartier : cela permet de discuter de problématiques et solutions très précises et concrètes
- Les élu·e·s : peuvent être associé·e·s aux ateliers grand public, et/ou lors de réunions spécifiques

Côte des Légendes : toute la population a été invitée, par voie de presse, site internet, flyers dans les magasins... Une conférence a été organisée sur les questions climatiques en général, avec une présentation de Jean Jouzel notamment, qui a aussi été l'occasion de communiquer sur l'organisation des ateliers de participation à l'élaboration de la stratégie.

Vannes Agglomération : les associations ont été ciblées, y compris les représentant·e·s socio-professionnel·le·s (les conchyliculteurs par exemple). Cela a permis d'organiser les ateliers de concertation dans un cadre contraint de pandémie, mais également de s'appuyer sur des relais du territoire

Auray-Quiberon : toute la population a été invitée à 5 ateliers de concertation, et l'information a plus particulièrement été relayée aux associations afin de multiplier les inscriptions. Des ateliers spécifiques ont également été organisés pour les élu·e·s et pour des lycéen·ne·s.

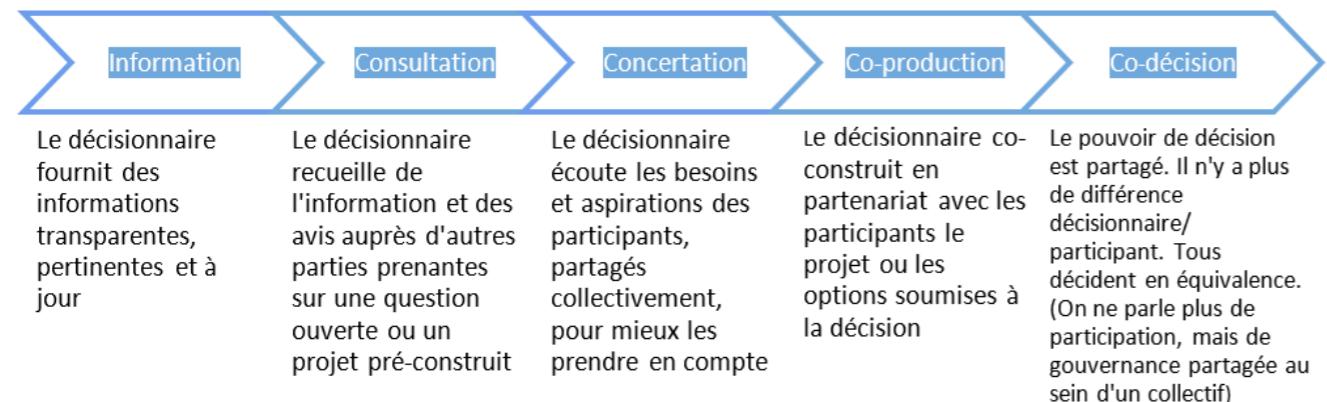


Flyers d'invitation de la Côte des Légendes, d'Auray-Quiberon et de Vannes Agglomération

La place de la concertation dans la démarche

Le point de vue de la population participe tout à la fois du diagnostic et de la construction de la stratégie. **Le degré de participation choisi calibre la part donnée à l'animation de séances d'information ou d'ateliers de concertation.**

Information (possible dans les deux sens), consultation, concertation, co-construction. La dernière brique (co-décision) ne semble pas adaptée pour ces démarches, qui engagent la responsabilité des élu·es en termes de sécurité et d'autorisation d'urbanisme. (schéma inspiré du site Open Source Politics)



La participation peut prendre **une part non négligeable dans la prestation** d'ensemble pour le bureau d'études / groupement d'études. Cela concerne aussi bien le budget à y consacrer que le temps de suivi pour l'ingénierie interne. En effet, la recherche de dates, de salles, la construction puis la gestion des listes de personnes à inviter, la validation des sujets et modalités de débat, la supervision des techniques d'animation proposées, le lien avec le service communication de la collectivité... sont à considérer par les équipes de la maîtrise d'ouvrage.

D'un autre côté, si l'on veut que **la concertation éclaire le point de vue** des élu·e·s, elle ne peut se faire en une réunion.

Un temps de réflexion sur :

- les formats qui seront utilisés : grand nombre de personnes réunies en même temps, et/ou plusieurs groupes ciblés;
- le nombre de réunions à prévoir : aller d'une appropriation du sujet à la production d'une contribution; permettent de cerner le besoin en fonction de ce que l'on attend comme livrable.

L'organisation des ateliers

Les ateliers participatifs ne peuvent durer plus de 2h30, 3h au grand maximum, durant lesquelles il faut 1) donner des informations générales de mise à niveau et faire le point sur l'avancement de la démarche, puis 2) passer à la partie travaux collectifs, avec des consignes à expliquer et des débats à encadrer. Or, **les sujets sont complexes, et nécessitent un temps décryptage d'un niveau suffisant mais pas trop** (long, touffu, compliqué, technique, fastidieux). Dans ces conditions, il est important de se concentrer sur ce qui sera le plus utile à la réflexion du public. Par exemple, les rendus d'études paysagères sont très parlants ; de même, des synthèses d'analyse multicritères aident les citoyen·ne·s à concrétiser les actions qu'ils peuvent proposer.

Une sensibilisation générale, sur des notions plus larges que le trait de côte est intéressante : phénomène de l'élévation du niveau marin, conséquences à l'échelle mondiale...

La Côte des Légendes a commencé par inviter Jean Jouzel et Nicolas Vanier à donner une conférence ouverte à tou·te·s en amont des ateliers menés dans le cadre de la SLGITC.

Pour autant, **partir directement du territoire** amène plus rapidement des discussions entre les participant·e·s.

Après une séance générale, les participant.e.s d'Auray-Quiberon n'ont travaillé que sur le secteur qu'ils·elles connaissaient le mieux.

Au-delà d'un rappel général sur le trait de côte et sur le contexte local, il est important de noter que **le niveau d'information délivré aux participant·e·s oriente le contenu des productions**.

Par exemple, si une très bonne connaissance du sujet est apportée aux participant.e.s, notamment sur des contraintes liées à la gestion du trait de côte (techniques, juridiques et de coûts), leur créativité risque d'être bridée pour imaginer les pistes envisageables pour le devenir du territoire.

A l'inverse, si les participant.e.s sont amené.e.s à faire des propositions sans aucune explication sur les contraintes, la production risque d'être inexploitable, car irréaliste.

C'est une discussion importante à avoir avec le bureau d'études, qui doit **adapter ses supports et ses techniques d'animation au rendu souhaité**.

Dans tous les cas, **une vulgarisation des documents** mis à disposition des participant.e.s est nécessaire. Une maîtrise de la représentation graphique (schéma, croquis, maquette, etc.) par le bureau d'étude permettra de rendre compte de notions réglementaires ou non qui seront plus facilement appropriables pour aller vers des choix éclairés.

À RETENIR

Il y a un équilibre à rechercher entre les apports des études techniques et la plus-value de la participation dans le temps imparti à la démarche. Pour limiter certaines frustrations possibles, les ateliers-citoyens peuvent être considérés comme le démarrage d'actions à suivre par la collectivité (autres ateliers à suivre dans un cadre différent, appui sur des ambassadeur·drice·s, relais, contributeur·trice·s identifié·e·s). Dans ce cas, il faut mesurer qu'il s'agit d'un affichage engageant pour le territoire.



Le recrutement du bureau d'études

On l'aura compris à la lecture des paragraphes précédents, les compétences attendues des bureaux d'études sont nombreuses. Les lister de manière détaillée lors de la rédaction du CCTP pourra aider à départager les équipes candidates.

Les compétences qui pourraient être requises, à moduler selon les attendus de l'étude, sont :

Dimension technique :

Connaissance du littoral (dynamique littorale et transport sédimentaire, diagnostics et VTA d'ouvrages de protection contre les inondations, génie côtier, études de protections du littoral, restauration des écosystèmes côtiers) pour compléter par une lecture critique ce qui existe déjà sur le territoire en fournissant une expertise sur le fonctionnement naturel du territoire, notamment en matière de gestion de l'eau, du risque ou d'écologie mêlant les dimensions de protection et de développement ;

Connaissance sur les risques associés (caractérisation des aléas et des enjeux, prévention des risques, analyses multicritères) pour appréhender le risque et proposer un programme d'action mêlant les dimensions de protection, d'environnement et de développement ;

Connaissances d'exemple de coûts pour une approche opérationnelle au plus juste et complète permettant une prise de décisions réaliste sur les choix d'aménagements et d'investissement possibles.

Géomatique pour la cartographie des différents volets aléas, enjeux, ouvrages, scénarios.

Dimension aménagement :

Connaissance des outils de la planification ;

Connaissances en politiques et analyses foncières ;

Appréhension des questions de structuration spatiale pour analyser le fonctionnement territorial dans un objectif de décloisonner les territoires et les thématiques : il s'agit d'identifier les synergies et les complémentarités possibles afin de favoriser les coopérations entre acteur·rice.s tout en articulant les différentes échelles du territoire (le grand territoire, le rétro-littoral, le littoral et le linéaire côtier) ;

Lecture urbaine et paysagère adaptée à la géographie des sites et restitution graphique pour une approche sensible du grand territoire, une capacité d'analyse des composantes du paysage pouvant guider la réflexion territoriale avec différents scénarios projetés.

Dimension réglementaire, juridique :

Connaissance actualisée du contexte législatif et réglementaire global pour proposer une mise en œuvre réaliste et appropriée du projet de territoire ;

Connaissances juridiques pour sécuriser les propos et décisions prises par les élu·e·s notamment au regard des enjeux privés.

Dimension participative, gouvernance, conduite de projet :

Expérience en termes de suivi d'études pour préparer la mise en action des scénarios choisis par des choix d'indicateurs pertinents, des tableaux de bords et un calendrier opérationnel dans une démarche intégrée à l'ensemble des autres démarches territoriales ;

Pédagogie du projet et représentation graphique pour utiliser un mode de réflexion spécifique où la conception spatiale est considérée comme un outil de dialogue et de transversalité. Sont ainsi explorés par le dessin, les maquettes, les croquis et les schémas de nouveaux modes d'association des acteur·rice.s

à l'élaboration du projet ;

Capacité d'animation et de médiation pour mobiliser les acteur·rice·s du territoire , animer des rencontres par des techniques de créativité et de production collective de propositions, rédiger des synthèses et assurer la traçabilité de l'usage de la parole des publics. L'équipe doit être en mesure de concevoir une méthodologie participative (pour faire participer un public non habitué au format et au sujet) qui soit adaptée au contexte, aux enjeux du territoire et co-conçue avec la maîtrise d'ouvrage ;

Maîtrise d'outils cartographiques SIG pour exploiter les données mises à disposition par la collectivité, superposer les couches d'enjeux pour les analyser et représenter spatialement les scénarios retenus ;

Au-delà de missions antérieures similaires, qui sont toujours recherchées, la capacité à présenter des expériences extérieures au territoire **avec une analyse critique** est appréciable. Elle permet de pouvoir s'appuyer sur le bureau d'études pour porter des messages parfois dérangeants pour le territoire, en bénéficiant d'une position **d'intermédiaire « neutre »**.

Lors des candidatures des bureaux d'études dans le cadre de l'AMI, ce sont à chaque fois un bureau d'étude plutôt "technique" (avec un appui juridique) et un bureau d'études plutôt "concertation - animation" qui ont répondu aux appels d'offres.

Finalement, ce ne sont pas les mêmes compétences qui ont été au premier plan dans les différents territoires pour discuter avec la MOA.

Cela ne signifie pas qu'une solution est meilleure que l'autre, mais cela colore la nature des productions. Le contexte local peut inciter un territoire à retenir une association plutôt qu'une autre.

Cette multiplicité des compétences, liée au fait que l'étude est constituée de nombreuses tâches, entraîne des candidatures en groupement de bureaux d'études. Il peut être utile d'exiger que le **mandataire détienne des compétences avérées concernant le domaine du littoral**. D'autre part, son rôle de pilote dépasse la vérification des livrables et des délais. En effet, il a une mission d'ensembler, afin que le travail de l'équipe aboutisse à une réflexion commune et complémentaire qui évite la juxtaposition d'expertises sectorielles. **Ce point mérite d'être reprécisé par la maîtrise d'ouvrage.**

Enfin, le mandataire doit veiller à coordonner les présentations faites en réunions, en comité de pilotage particulièrement, où le temps des élu·e·s est compté. **Une succession de présentations techniques ne dégage pas les enjeux du territoire, ni les grandes orientations à débattre.**

Un exemple caricatural de non coordination : le cabinet juridique d'un groupement s'est appesanti sur des règles spécifiques aux Antilles lors de plusieurs réunions. Le chef de projet doit veiller à ce que l'on soit centré sur les problématiques locales.

La définition des livrables

Comme pour toute étude, une réunion de lancement entre le bureau d'études et la collectivité (technicien·ne·s et élu·e·s), donne lieu à une note de proposition du déroulé de la démarche (calendrier, temps de concertation, problématiques principales, premiers points de blocage, etc.).

La formalisation de cette note est l'occasion d'insister sur le fait que les connaissances rassemblées et produites doivent être analysées avec recul. Une expertise pose les différentes problématiques en balance, et **argumente sur leurs avantages et inconvénients**. C'est ce type de synthèse, davantage qu'une compilation exhaustive d'informations peu utiles car peu exploitables, qui sera à même de nourrir les réflexions. Ces analyses des données, des informations et des points de vue doivent être produites à échéances régulières pour le bon suivi de l'étude et les passations au besoin que ça soit pour le bureau d'études, les technicien·ne·s ou la collectivité.

Les supports de travail en atelier ou pour les réunions sont vulgarisés (schéma, cartographie ou autre) tout en permettant à chacun·e de pouvoir prendre une décision éclairée et argumentée.

Il est important de tenir la population informée des suites de sa participation.

Ainsi, le bureau d'études doit proposer des **formats de restitution** et des maquettes de communication qui seront publiés par la collectivité. A défaut, il est primordial d'y associer et d'y impliquer le service communication de la collectivité pour que les canaux usuels (et efficaces) de communication soient utilisés.

Des livrables intermédiaires (techniques, décisionnels, de concertation, de rendu) tout au long de la démarche sont donc attendus pour permettre à chacun une prise de recul nécessaire pour la prise des décisions.

Contrairement aux documents d'urbanisme, le **contenu des documents constitutifs d'une SLGITEC n'est pas codifié**. Néanmoins, au vu des retours d'expériences, il semble a minima souhaitable qu'elle contienne :

- un diagnostic résumé et problématisé du territoire,
- des axes d'orientations stratégiques, éventuellement issus de l'étude de plusieurs scénarios territorialisés et analysés suivant une grille multicritères (là où l'on souhaite aller),
- une ou plusieurs cartographies d'enjeux (résumant la réflexion de la démarche),
- un plan d'actions. Celui-ci doit s'inscrire dans un calendrier opérationnel de 5 ou 6 ans, avec pour objectif d'emmener le territoire dans une trajectoire définie à plus long terme. Le plan d'actions n'est pas (qu') un programme de travaux. Il comprendra très probablement des actions de sensibilisation et/ou d'association des acteurs du territoire, un cadre pour la poursuite des réflexions à long terme (précisions pour certains secteurs, prospection pour du repli...), des actions d'acquisition de connaissance...
- un volet gouvernance ainsi que des modalités de suivi et d'évaluation qui permettront à la collectivité de mesurer elle-même ses résultats et de poursuivre ses travaux dans le respect du cap donné.

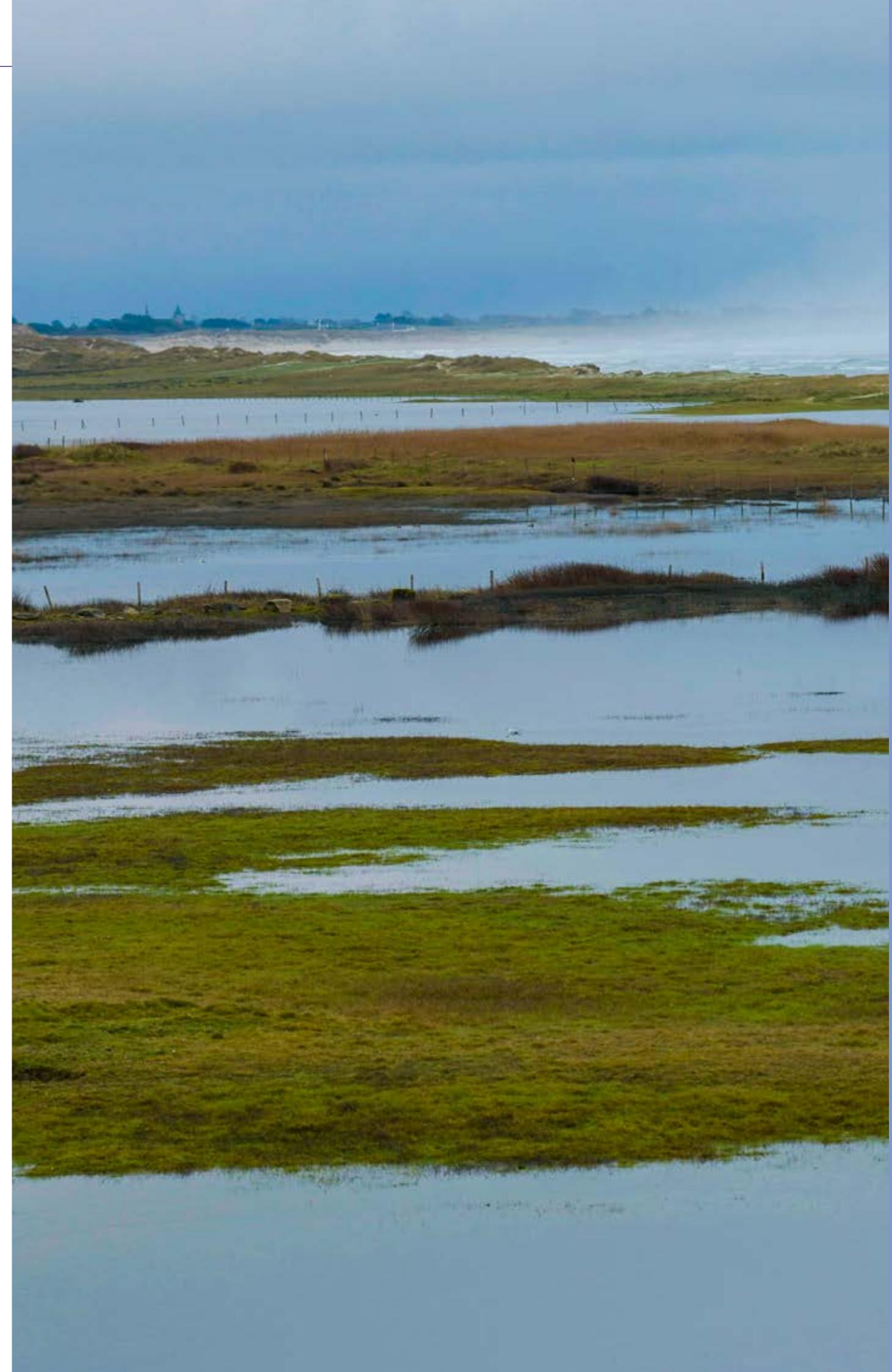
En plus du livrable final, un **carnet de suivi de la démarche pourrait être requis dans les livrables du bureau d'études**. Ce carnet de suivi relaterait les échanges entre le bureau d'études (groupement) et la collectivité et rassemblerait les livrables intermédiaires.

Il faciliterait la communication autour de la démarche auprès de l'ensemble des parties prenantes, et pourrait servir pour associer de nouveaux partenaires.

Il pourrait également être utile pour rendre compte aux potentiels financeurs de la démarche.

EN RÉSUMÉ

- Les données existantes sont nombreuses et doivent être réorganisées au service de l'étude. Leur synthèse doit dégager les grands enjeux à traiter dans la stratégie.
- La participation citoyenne est indispensable, mais peut revêtir des formes diverses, qui conditionnent les moyens à y consacrer et le niveau d'acculturation ou de production attendu.
- L'équipe de maîtrise d'œuvre est pluridisciplinaire, et le mandataire a un rôle clé de coordination.
- Les livrables, y compris intermédiaires, ont une portée pédagogique, au-delà des apports techniques nécessaires à la définition d'orientations et d'actions.



LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ÉTUDE : À QUOI PENSER ?

3 - L'élaboration de la stratégie

Le fonctionnement intercommunalité - communes

Comme vu plus haut, il n'est pas précisé réglementairement d'échelle pour une démarche de SLGTC, mais l'EPCI semble être le bon niveau de pilotage. Toutefois, les communes doivent être impliquées dans le déroulement des travaux.

La construction des orientations stratégiques

La compétence GEMAPI a été confiée aux EPCI pour rassembler et limiter l'éparpillement des actions relatives à la prévention des inondations. Dans la perspective de sa déclinaison relative au trait de côte, les SLGTC doivent dès le début se construire avec les communes, afin d'éviter que certaines agissent seules au détriment de leurs voisines.

Avec une grande pluralité d'acteur·rice·s associé·e·s à des degrés divers pendant l'élaboration de la SLGTC, il n'est pas évident pour chacun·e d'avoir une bonne vue d'ensemble. Le rôle de l'EPCI est de tenir les communes informées des avancées de la stratégie, ainsi que, dans la mesure du possible, de ce qui est à l'œuvre dans les autres communes. L'information doit circuler à la fois entre les structures et en interne dans ces structures (interservices : élu·e·s, directions et technicien·ne·s).

Point de vigilance

Le partage des rôles et des compétences est un axe majeur des discussions pour l'approbation de la stratégie.

Ainsi, il est recommandé d'établir et de partager un état des lieux du "qui fait quoi" en termes de gestion du trait de côte (EPCI, communes, Conservatoire du littoral, Parc naturel régional, universitaires...), afin d'avoir une base de réflexion claire.

Lorsque certaines communes ont déjà engagé des réflexions en matière de littoral, cela constitue un atout : partir de l'histoire et des pratiques des collectivités permet une contextualisation plus rapide et plus fine de la problématique. De plus, s'appuyer sur des partenaires moteurs est un gage d'acceptabilité.

En effet, il peut y avoir un risque que des élu·e·s veuillent repousser certaines décisions. **L'association immédiate des communes facilite une vision dans le temps long**, au-delà des mandats. Les axes stratégiques de la SLGTC seront plus facilement établis en cohérence avec les scénarios proposés et les critères retenus, sans contradiction avec les poids politiques ou économiques de certaines communes.

Les décisions en lien avec la stratégie doivent être portées directement auprès des communes, par les technicien·ne·s et les élu·e·s de l'EPCI (l'idéal étant de connaître un référent dans chaque commune.) Afin d'assurer une cohérence d'ensemble sur le territoire, l'arbitrage final devrait être du ressort de l'EPCI.

L'organisation de la participation citoyenne

La sensibilisation et la mobilisation des citoyen·ne·s peuvent être initiées par les EPCI, mais animées localement en direct par les communes.

Les messages portés par les EPCI peuvent avoir plus de "poids" (rôle d'émulation, de coordination, de mutualisation des connaissances et d'informations techniques), que si la commune les porte seule. En revanche, les communes restent l'interface la plus proche des citoyen·ne·s. Certains habitant·e·s sont sensibles aux messages envoyés par la commune (moteur de l'information).

Les deux sont donc complémentaires : l'EPCI peut être force de proposition, mettre à disposition de la matière, proposer des séquences d'acculturation et de sensibilisation, et les communes peuvent relayer les travaux conduits par l'EPCI, et faire remonter ce qu'elles entendent de leur part.

Les sujets clés au sein de la collectivité

Focus sur l'urbanisme

La concomitance de l'élaboration d'une SLGTC avec celle d'un document d'urbanisme facilite la rédaction des orientations des deux documents, et susceptible de favoriser une bonne correspondance entre les actions prévues par la stratégie, les contraintes liées à l'urbanisme et les règles dans le futur PLU(i) ou le SCOT. Cependant, la SLGTC, plus flexible, peut être une première étape avant une traduction réglementaire dans le SCOT.

Certaines difficultés se posent toutefois, s'agissant du contenu et de la représentation des documents d'urbanisme au regard du risque d'érosion du trait de côte :

- Le plan d'action d'une SLGTC traduit des orientations à **long terme**. Il s'agit d'accompagner l'adaptation des territoires dès à présent et sur environ 100 ans. Le PLU(i), quant à lui, s'inscrit dans les 10 prochaines années (20-25 ans pour le SCOT). L'écriture de la contrainte à la parcelle se prête parfois mal à la transposition de principes d'aménagement territoriaux, qui sont posés dans un contexte d'incertitude sur les évolutions physiques précises du littoral.
- **La topographie** est peu ou pas représentée sur les documents de planification. Ces éléments ont cependant une part importante dans l'appréhension des phénomènes côtiers ;
- Beaucoup de documents d'urbanisme se limitent aux limites communales ou intercommunales sans prendre en compte l'environnement alentour. Or, on l'a vu, une **cohérence hydrosédimentaire** est à rechercher.

Ainsi, la mobilisation des services de l'urbanisme et de l'aménagement avant l'écriture des orientations de la stratégie (*a fortiori* du plan d'action) apparaît comme une nécessité : une réflexion conjointe peut éviter que les deux documents édictent des injonctions contradictoires. Avoir des élu·e·s avec une double attribution GEMAPI et PLUi est une chance pour pouvoir conduire une approche spécifique littorale coordonnée avec l'élaboration ou la révision des documents de planification (SCOT, PLUi).

A noter : de même que le PLU(i) traite de champs plus vastes que les risques littoraux, la portée de la SLGTC dépasse le cadre de la planification urbaine (prévention, protection, acculturation...).

Focus sur la communication

Parce que certain·e·s considèrent le recul du trait de côte comme une compétence technique plus que stratégique, notamment parce qu'on la résume souvent à la gestion des ouvrages de protection, ce sujet est considéré difficile d'appropriation. Mais si **cette thématique est difficile à aborder, c'est surtout parce qu'elle mêle affect, intérêt général et intérêts privés.**

Aussi, une attention particulière mérite d'être accordée à la communication des collectivités. En effet, les circuits de relecture pour validation des messages externes sont parfois longs, ce qui peut conduire à une déconnexion de l'idée initiale. Autre risque : une communication stratifiée peut également faire perdre du temps, et manquer une fenêtre d'opportunité pour délivrer un message.

Un article rédigé par le service technique pour une vulgarisation des travaux en cours évoquait les risques liés à l'érosion sur certaines portions de territoire. Un lissage du message par le service communication, soucieux de ne pas susciter d'éventuels conflits avec des riverain-e-s, a abouti à une information très générale, et même peu adaptée au contexte local.

Un cabinet a dans un premier temps modifié un texte jugé polémique, en ne mesurant pas qu'il s'agissait de verbatim d'un atelier de concertation. Une dernière relecture par le service technique a finalement permis de restaurer la parole des groupes de concertation.

Des collectivités décident de publier un communiqué de presse pour évoquer l'élaboration d'une SLGITC. Les temps de coordination entre services ont conduit à différer, et finalement abandonner cette publication, qui serait arrivée trop tard par rapport à l'événement déclencheur.

La Côte des Légendes : une communication exemplaire. Tout au long de la démarche, la communauté de communes a mis à disposition sur son site les comptes-rendus détaillés des ateliers de concertation.



Les échanges lors de la concertation

Poser les règles du jeu

Il est utile de rappeler qu'en définitive, lors d'une démarche de concertation, **ce sont les élu·e·s qui sont finalement en charge de la validation des productions** (ici la stratégie et les actions associées). Toute la concertation mise en place sert à appuyer la production des technicien·ne·s, et à éclairer les choix des élu·e·s.

En revanche, il est normal pour les personnes qui auront apporté une contribution, notamment dans le cadre d'ateliers dédiés au public, d'avoir un retour sur les raisons qui ont mené à prendre telle production ou avis en compte ou non.

S'agissant des risques littoraux, l'**incertitude est une dimension supplémentaire à prendre en compte**. En effet, les études prospectives à 30, voire 100 ans, ne sont pas des modélisations précises du territoire, bien que des décisions pour l'avenir du territoire se prennent dès à présent.

Ces règles du jeu doivent être exposées dès le départ, et peuvent être rappelées régulièrement :

- il existe une marge d'erreur sur les hypothèses de travail ;
 - la validation de la stratégie est *in fine* du ressort des élu·e·s ;
 - quel est le niveau envisagé de prise en compte des contributions ;
 - quelles seront les modalités de retour aux participant·e·s de la validation ou non des différentes propositions.

Faciliter les réflexions

Il a été mentionné plus haut (§ Lancement de l'étude) que différentes options de contenus étaient possibles, mais que la vulgarisation des notions employées était absolument nécessaire. En effet, cela évite notamment le risque de confiscation des choix par les personnes les plus au fait des sujets dans les sous-groupes.

Le type d'animation choisi est également un point à ne pas négliger pour créer des conditions de travail propices à des échanges qui permettent à tou-te-s de s'exprimer ou de poser des questions sans gêne. Ainsi, il est malheureusement fréquent que les bureaux d'études ne prévoient pas la présence d'un animateur à chaque table tout au long de la séance.

Or, les sujets traités se prêtent mal à des discussions en autonomie, et les différentes expériences montrent que les travaux apparaissent plus intéressants lorsque chaque table dispose d'un.e animateur.trice. S'il ne dispose pas assez de personnel et doit mettre à contribution les technicien.ne.s de la collectivité, un temps de préparation est souhaitable. Il est d'autant plus attendu entre technicien.ne.s des prestataires du groupement.

D'autre part, il est dans l'intérêt de l'étude que le bureau d'études **dialogue en amont avec les technicien·ne·s sur la nature des informations dont celleux-ci ont besoin pour avancer**. A ce titre, une mise au point entre chaque atelier entre la maîtrise d'ouvrage et le prestataire doit permettre d'adapter les techniques d'animation et les supports au fil de la démarche.

D'autre part, il s'agit d'estimer l'acceptabilité des différents modes de gestion, notamment ceux alternatifs à la protection. A ce titre, il apparaît dans les différents retours d'expérience que les **participant·e·s aux ateliers sont favorables à des solutions innovantes, voire radicales ou difficiles.**

Recueillir les contributions

En fonction des enjeux exposés et du climat social autour du sujet, de fortes oppositions peuvent préexister, et elles souhaiteront s'exprimer. Il apparaît que pour les sujets sensibles, l'association des acteur·rice·s concerné·e·s est favorable au bon déroulement de la démarche. Le devenir du trait de côte ne fait pas exception.

Un territoire lauréat était réticent à inviter certaines associations, notamment organisées pour la défense d'intérêts privés. Cependant, leur participation leur a permis d'entendre que d'autres citoyen·ne·s ne partageaient pas leur point de vue, et défendaient l'intérêt général quitte à devoir renoncer à certains usages sur le littoral.

Ce type d'atelier a pour objectif de construire des avis partagés. Dans un premier temps, cela passe souvent par le recueil du ressenti des participant·e·s vis-à-vis du risque. Mais la collectivité peut aussi recueillir des **témoignages sur les évolutions passées**, et ainsi affiner la connaissance du risque. Un appel à contribution peut être lancé dans ce cadre.



Des habitant·e·s d'Auray-Quiberon ont pu envisager une rupture de la bande reliant la presqu'île de Quiberon au continent.

Les participant·e·s de la Côte des Légendes sont "majoritaires pour le repli de l'urbanisation dans certains secteurs".

Les participant·e·s des ateliers du quartier de St-Marc à St-Nazaire seraient d'accord pour sacrifier la continuité du sentier littoral si des accès à la plage étaient conservés, par exemple par des escaliers amovibles qui suivraient le recul du trait de côte.

Enfin, au-delà des restitutions rapides effectuées en fin de séances, il est nécessaire de **garder trace des débats et des questionnements qui ont été entendus lors des échanges**. Cela constitue en effet une matière riche d'enseignements, et peut donner des alertes sur des points de dissensus, des différences d'approches, ou des idées sur les modalités de mise en œuvre souhaitables de la stratégie et de ses actions.

EN RÉSUMÉ

Le suivi régulier de l'élaboration d'une SLGTC a plusieurs objets, en plus de la supervision des productions techniques de l'équipe de maîtrise d'œuvre :

- assurer l'information et l'association des communes pour obtenir une adhésion sur une vision à long terme
- créer des circuits d'échanges avec les autres services internes pour garantir une cohérence du projet de territoire, sur le plan opérationnel et sur le plan communication
- veiller à la bonne prise en compte de tous les publics et de tous les avis lors des temps de participation citoyenne



LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ÉTUDE : À QUOI PENSER ?

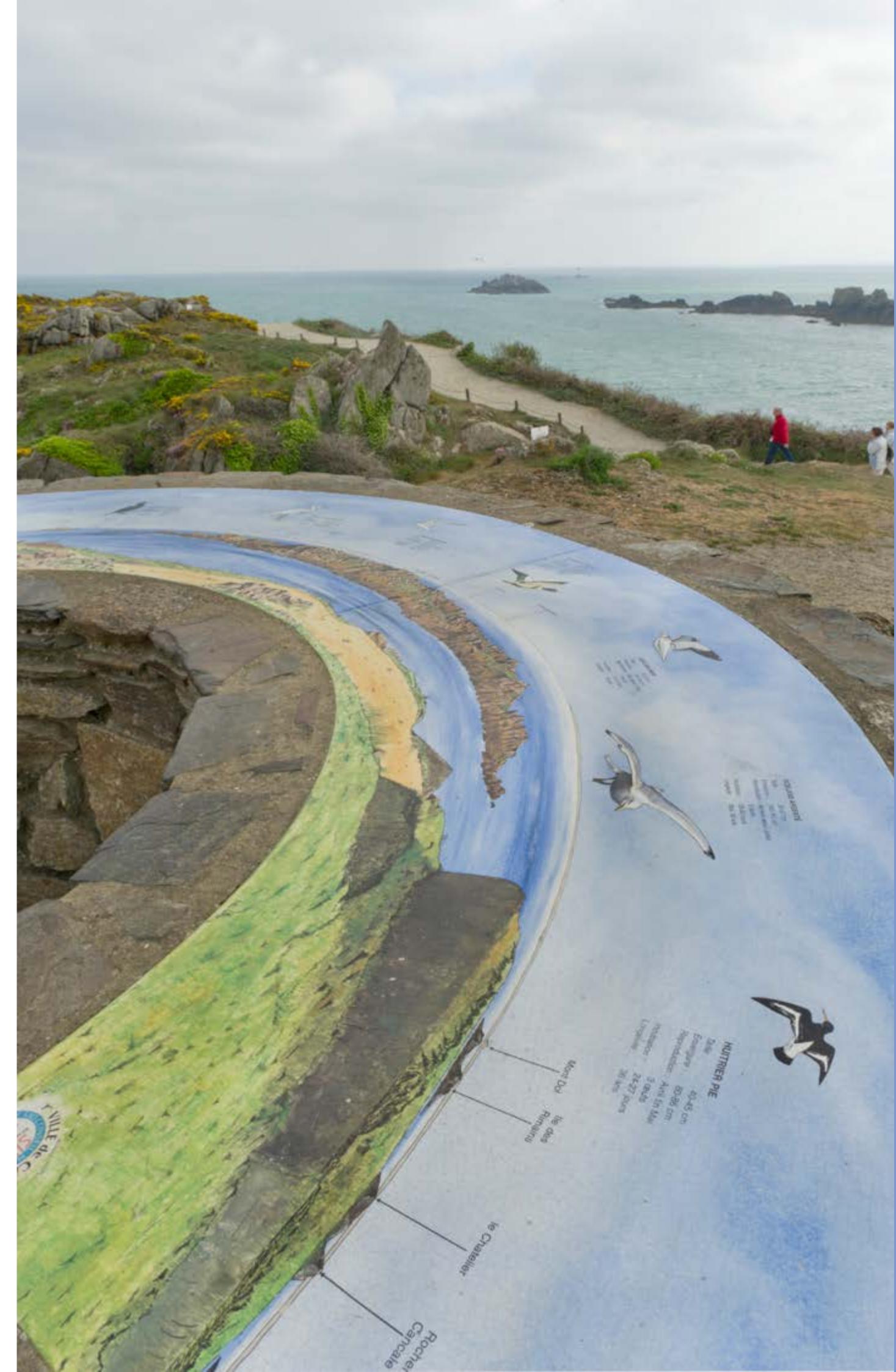
Et ensuite ?

Concrètement, la stratégie intégrée du trait de côte se décline en un plan d'actions. Ce plan revêt trois dimensions temporelles : des objectifs à maintenir pour l'avenir, un chemin à tracer pour y parvenir, et des actions concrètes :

- à court terme, des actions sont à mettre en œuvre : pour la mise en place d'une gouvernance, la sensibilisation des publics, mais également pour la gestion concrète du trait de côte. Des travaux pour la mise en sécurité des personnes peuvent être nécessaires, par exemple la reprise d'ouvrages de protection.
- dans le moyen terme, la stratégie doit s'inscrire dans les plans et programmes. Par exemple, si la collectivité décide d'effacer un ouvrage existant, les conséquences de ce choix doivent être anticipées dans les perspectives d'aménagement en amont de l'ouvrage.
- pour le long terme, le cap donné lors de la validation de la stratégie pourra rester stable, mais ses traductions concrètes s'inscriront dans un cadre évolutif. L'évaluation du plan d'actions permettra de s'adapter aux évolutions du territoire que l'on ne peut anticiper à ce jour.

Ainsi, la SLGTC n'est pas une stratégie figée ; plus encore que tout autre document de planification, elle est amenée à être réévaluée à l'aune du contexte réglementaire et législatif, mais surtout du contexte territorial.

Afin de mener à bien le plan d'actions, celui-ci doit être finançable. Pour ce faire, des pistes de financement peuvent être recherchées via des démarches exploratoires, dans le cadre d'appels à projets. Des partenariats peuvent aussi se créer. En effet, le séminaire organisé au mitan de l'AMI fait ressortir qu'une très grande partie des acteur·rice.s à mobiliser peuvent l'être pour plusieurs raisons, ou en raison de « casquettes » assez distinctes. La collectivité gagnera donc à esquisser un réseau d'acteur·rice·s et définir la mobilisation - les compétences de chacun·ne·s d'entre eux : financement, expertise technique, avis au regard d'un document de norme supérieure, etc. pour les solliciter et les associer au mieux aux démarches à engager.



Au cours des trois démarches menées en parallèle, il a été montré qu'une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte pourrait contenir un diagnostic résumé, plusieurs scénarios étayés de gestion du trait de côte s'appuyant sur une analyse multi-critères territorialisée et concluant sur des axes stratégiques portés par un plan d'actions proposant des actions techniques mais également des actions de sensibilisation, de concertation et d'intégration avec d'autres projets, plans et programmes en cours menés par la collectivité.

Une stratégie n'est pas figée dans le temps, elle a vocation à se réviser en parallèle d'une mise en place d'actions de plus court terme ou sans regrets.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt montre également :

- la nécessité de structurer une gouvernance sur le sujet ;
- l'intérêt des échanges entre pairs ;
- l'importance d'évaluer l'intérêt des ouvrages de protection, au service de la stratégie intercommunale avec une réflexion sur la prise de compétence de la gestion des ouvrages « érosion » dans le cadre de la GEMAPI en question ;
- l'importance de recruter du personnel pour renforcer les équipes internes travaillant sur le sujet.

En résumé, si une collectivité souhaite se lancer dans une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte, il est opportun de se rappeler que la démarche d'élaboration prend du temps et requiert une implication forte de la collectivité – aussi bien des élu·e·s que des technicien·ne·s (donc des ETPT à y consacrer sur la durée de la démarche). Mais qu'elle est riche en transversalité des sujets et à la mobilisation qu'elle peut générer autant de la société civile que des acteur·trice·s partenaires.

Le recul du trait de côte est un sujet qui se révèle sensible et peut générer des conflits puisqu'il peut opposer les intérêts privés – et particulièrement les biens privés – à l'intérêt général.

Comme écrit plus haut, l'AMI a montré tout l'intérêt pour les collectivités désireuses de s'insérer dans des réseaux d'échanges et de retours d'expérience.

Enfin, des financements, des conseils et des expertises de l'État et de la Région Bretagne existent pour se lancer dans ces démarches.



GLOSSAIRE

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

Auray-Quiberon : Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA)

CAPA - CARENE : Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de guérande Atlantique - Communauté d'Agglomération de la RÉgion Nazairienne et de l'Estuaire

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

Côte des Légendes : Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL)

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPF Bretagne : Établissement Public Foncier Bretagne

ETPT : Équivalent Temps Plein Travailé

GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

IGA : Inspection générale de l'Administration

IGF : Inspection générale des finances

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PAPI : Programme de Prévention du Risque Inondation

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU(i) : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)

PNR-GM : Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

PPRL : Plans de Prévention des Risques Littoraux

PPRN : Plans de Prévention des Risques Naturels

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SLGITC : Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Vannes Agglomération : Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération (GMVA)



A propos du Cerema

Le Cerema est un établissement public relevant du ministère de la Transition écologique, premier établissement à pilotage partagé entre l'État et les collectivités territoriales. Il est présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 500 agents.

Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Rédaction : Estelle HALLAERT - Chloé TRAN DUC MINH

Remerciements : Olivier LOZACHMEUR (Région Bretagne) - Elise POIREAU et Géraldine AMBLARD (DREAL) - Juliette HERRY et Ronan PASCO (PNR du Golfe du Morbihan) - Noémie FLOCH (CLCL) - Juliette QUILFEN et Sonia GACHELIN (AQTA) - Nolwenn BRESSON et Antoine LECHEVALIER (GMVA)



DREAL Bretagne

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



CONTACT

pta.dtt.dterouest@cerema.fr

 cerema.fr

 @CeremaCom

 @Cerema